

## Lutte armée et renaissance de la démocratie en RDC de 1998 à 2006

par Pacifique Kahimbira Second  
 Université de Kisangani (RDC)  
 Traductions: Original: [fr](#) Source:

[Disponible en mode multipage](#)

### INTRODUCTION

## 0.1 ETAT DE LA QUESTION

Depuis le 30 juin 1960, jour de son indépendance, la République Démocratique du Congo a toujours été fragilisé par la recrudescence des guerres, lesquelles n'avaient pas permis jusque là le fonctionnement du système politique installé par la Belgique, pays colonisateur, la veuille de l'indépendance.

Cette situation a comme fondement : l'hétérogénéité socio - culturelle, la prédominance des sentiments d'appartenance tribale, le manque de cadre compétent suite à l'impréparation des leaders politiques capables d'assurer les responsabilités démocratiques et autres. Cette situation a affecté l'avenir du pays sur le plan politique, mais aussi sur le plan socio - économique.

Plusieurs recherches ont déjà été menées dans le cadre de la crise des institutions et sur la problématique de la Démocratie en République Démocratique du Congo compte tenu de la pertinence de cet objet et de son actualité au monde en général et de façon spécifique en République Démocratique du Congo, pays post-conflit.

C'est ainsi que MUSTAPHA BENCHEMAME<sup>1(\*)</sup> a stigmatisé que, les régimes militaires constituaient de prétexte pour relever le déficit de la « faillite » de « l'incompétence » ; de « la corruption » des « querelles politiciennes », dont faisaient montre les civiles afin de mener le pays au développement. Dans ses analyses, il a tenté de répondre à une question fondamentale, à savoir : A quelle phase du développement historique, des sociétés Africaines correspondaient ces régimes militaires ?

Son étude a mis en évidence les considérations suivantes :

- v La nature d'un régime politique pouvait être étudié par rapport à l'attitude qu'adopte ce régime face à la division capitaliste internationale du travail ;
- v Les régimes militaires intervenaient à l'état d'embryon ou soit à une phase plus avancée qui était plus particulière à l'existence d'une bourgeoisie ;
- v Ces régimes représentaient une phase que leur assignait le système capitaliste, qui est une soumission ; il défendait les intérêts capitalistes.

ATOBI MARUMVO<sup>2(\*)</sup>, dans ses analyses sur les mouvements de libération et Démocratisation en République Démocratique du Congo ; s'est mis à analyser les points de vue des leaders d'opinions de la ville de Kisangani sur la capacité des mouvements de libération à instaurer la démocratie.

A l'issu de cette étude, il est arrivé aux résultats ci - après :

1. Les apports fournis par les différents mouvements de libération à la démocratisation de la République Démocratique du Congo sont multiples, notamment le démantèlement de la dictature Mobutienne, la fin de la bipolarité partisane et le renouvellement de la classe

**GROUPON**

Shopping  
à  
Bru-  
xelles

Jusqu'à  
**-90%**

[Cliquez ici](#)

politique, l'annonce du débat national, la signature des accords de cessez - le - feu de Lusaka, la pression exercée contre le régime autoritaire de Kinshasa ;

2. Concernant les apports susmentionnés, les leaders d'opinions de la ville de Kisangani pensaient que ces contributions ne constituaient pas en soi d'éléments fondamentaux à la démocratisation de la société congolaise, mais plutôt des piliers, de jalons ou des maillons que l'on devait enrichir et améliorer ;

3. Au lieu de favoriser l'instauration d'un Etat de droit, ces mouvements sur terrain, constituaient au contraire l'antithèse de leur prestation à pouvoir libérer le peuple congolais et à démocratiser le Congo. La contradiction flagrante, illustrée par le déplacement de buts poursuivis est susceptible de semer de doute sur leur rôle de « libération d'une part, et d'autre part leur prestation montrait à suffisance que les changements d'une personne à la tête du pays et l'installation des cycles infernales de libérations n'ont pas secrété le changement souhaité ;

4. Le retour aux pratiques autocratiques de la deuxième République dans le chef de ces mouvements, illustre mieux leurs mauvaises volontés de ne vouloir aménager aucun espace à la vie politique libre.

Il a finit par conclure que, les mouvements de libération peuvent prétendre à la libération du peuple congolais et démocratiser le Congo lorsque les principes sacrés de la démocratie (séparation de trois pouvoirs, distinction de l'Etat avec les mouvements, respect des droits humains et autres) seront effectivement appliqués.

A l'issue de son étude sur « la crise de démocratisation en République Démocratique du Congo : une remise en question du constitutionnalisme congolais », BELA<sup>3(\*)</sup> a abouti aux résultats selon lesquels l'invention de la politique au Congo, dépendait plus de la prise en charge des problèmes socio - politiques que des textes constitutionnels ; l'incompatibilité et l'insubordination de ces textes aux réalités congolaises ont eu comme conséquence la rébellion ;

Quant à l'étude menée par MAPESA BALEFELAKA<sup>4(\*)</sup> sur « les luttes armées : obstacles à l'avènement des systèmes démocratiques, réflexion sur les événements survenues en République Démocratique du Congo », il est arrivé aux résultats selon lesquels, l'usage des forces comme moyen de conquête et d'exercice du pouvoir au Congo contribuait à créer d'avantage les fissures en ce sens qu'il est facteur de la concentration du pouvoir entre les mains d'une oligarchie exerçant l'exécutif, le judiciaire et le législatif avec comme conséquence : l'exclusion, l'intolérance et la mauvaise gouvernance ;

TAMIDRIBE TANYOBE<sup>5(\*)</sup> en parlant de la démocratie et stabilité des institutions politiques du Congo, voulait rechercher les traces de la démocratie à travers ses valeurs en se penchant plus sur l'aspect « conséquence » sur les institutions politiques de la République. Bien que l'analyse du système « dirigés - dirigeants » par les biais des élections faisait également partie de sa recherche, elle ne constituait qu'un indicateur parmi tant d'autres.

Au bout de ses analyses il constate qu'à chaque moment de l'histoire de la démocratie en République Démocratique du Congo, certains facteurs semblent se répéter : il s'agit de :

- L'instabilité constitutionnelle ; le non respect des textes constitutionnels ; il a invoqué l'exemple de l'acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la transition mis au point par la Conférence Nationale Souveraine le 02 Août 1992 et fut unilatéralement révisé et rendu publique par le chef de l'Etat sous l'appellation de l'acte Constitutionnel harmonisé relatif à la période la Transition ou Loi N° 93-001 du 02 avril 1993.

Il a constaté que les gestes politiques liés au réflexe et non au respect de textes ont créé plusieurs confusions politiques honteuses dans le pays.

C'est avec pertinence que AMURI MISAKO<sup>6(\*)</sup> parlant de la relation dialectique entre démocratie et violence, souligne « cette crise de l'espace démocratique (données structurelles au Congo Zaïre) qui est désormais aggravé par la conjoncture des guerres de libérations » à forte pondération externe (prépondérance des alliés et extraversion du leadership a conduit à une autre forme des violences à pondération interne appelée « le phénomène Maï - Maï ».

Ces quelques travaux évoqués, ci - haut, parmi des milliers qui existent, ont certes tous

l'avantage d'aborder le problème de la crise des institutions, de la démocratisation et des mouvements de libération en République Démocratique du Congo.

Cependant, une chose reste vraie, aucun d'eux n'a inscrit au centre de sa préoccupation, l'analyse sur les luttes armées et la ré-naissance de la démocratie en République Démocratique du Congo, tel est le pivot de notre étude par rapport aux autres susmentionnés. Plusieurs luttes armées ont déchiré le pays depuis l'indépendance. Il convient de préciser que le présent travail couvre la période allant de l'avènement du Rassemblement Congolais pour la Démocratie RCD en sigle, c'est-à-dire du 2 Août 1998 jusqu'en 2006, il s'attèle juste aux mouvements armés qui ont participé au dialogue inter congolais dont les compromis ont permis l'organisation des élections libres et transparentes en 2006.

En effet, il importe de dire en ce qui concerne la République Démocratique du Congo ; qu'il est l'un des pays du continent Africain dont la politique est restée soumise à une crise aiguë. Depuis son accession à l'indépendance, intervenue le 30 juin 1960 ; les mutations de plusieurs ordres ont marqué particulièrement le domaine politique et de manière générale, l'ensemble des secteurs de la vie nationale. Point n'est besoin de démontrer que les actes politiques posés par les dirigeants étaient désastreux. Comme conséquence, l'instabilité politique permanent.

Pour bien nous appesantir sur cette question, il s'avère nécessaire que nous nous posions une question pertinente : existait-il une démocratie en République Démocratique du Congo ?

En réponse à la question, nous pouvons affirmer qu'il existait bel et bien un système démocratique consacré par la loi fondamentale du 19 mai 1960 et il y a eu élections le 22 mai de la même année au cours desquelles Patrice Emery Lumumba fut désigné premier ministre grâce à sa majorité parlementaire. Perturbé par les crises et rébellions, la démocratie était de nouveau mise en chantier par la constitution de Luluabourg du premier Août 1964, elle fut malheureusement interrompue par le coup d'Etat du 24 novembre 1965 de Joseph Désiré Mobutu alors Lieutenant Colonel ; qui a installé par la suite une longue dictature.

Il a fallu attendre jusqu'aux années 1990 pour que le processus soit de nouveau amorcé par celui là même qui l'avait confisquée, le Marechal Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Wazabanga.

Le choc des pays socialistes, la politique de PERESTROÏKA engagée par GORBATCHEV dans le sens de restructurer et démocratiser l'URSS, n'a pas épargné bon nombre des régimes dictatoriaux dans le monde en général et en Afrique en particulier, tel fut le cas du Congo à l'époque Zaïre.

Ainsi, après la gestion de la chose publique sans partage pendant près de trente ans, qui a exacerbé la frustration, base de tensions socio-politiques ; et suite à la pression à la fois interne et externe, le régime dictatorial de Mobutu a été obligé de s'ouvrir au libéralisme socio-politique.

C'est pourquoi, le 24 avril 1990 marque le début de la démocratisation au Zaïre (RDC). A cette occasion ; le président Mobutu a annoncé solennellement au peuple Zaïrois les réformes suivantes<sup>7(\*)</sup>.

- Introduction du multipartisme à trois et du pluralisme syndical,
- L'abolition de l'institutionnalisation du M.P.R parti Etat et de son rôle dirigeant,
- La réhabilitation des trois pouvoirs traditionnels de l'Etat.

Pour baliser cette nouvelle donne politique du pays et définir un nouvel ordre constitutionnel, la Conférence Nationale Souveraine (CNS) en sigle a été convoquée et organisée à Kinshasa de 1991 à 1992 avec la participation de plus de 2800 Zaïroise et Zaïrois, toutes les tendances politiques et sociales confondues.

La conférence nationale souveraine avait pris les décisions tendant à renforcer l'évolution politique vers le rétablissement d'un Etat de droit et de démocratie durant la troisième république prônée par le gouvernement de la transition de 1992.

Malheureusement, les décisions de la CNS sont restées lettre morte car étant jalonné des conflictualités. La transition était toujours bloquée par des manoeuvres conservatrices et les résistances politiques du président Mobutu, qui ne voulait pas céder le pouvoir. Cette transition démocratique, n'ayant pas réussi à réaliser ses objectifs, est réputée par certains chercheurs être la plus longue de l'Afrique voire du monde<sup>8(\*)</sup>.

C'est ainsi que, un mouvement rebelle : l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) en sigle est né à l'Est du pays en 1996 pour tenter de restaurer la démocratie et combattre la dictature de Mobutu qui déviait les décisions de la CNS.

Comme souligne Jean CHEVALIER, « le nouveau prince parvenu au pouvoir par la faveur des armes d'autrui ne peut s'affermir et mieux s'enraciner au pouvoir qu'en se rendant indépendant de ceux qui l'ont soutenu dans cette lutte<sup>9(\*)</sup>.

Ainsi, Laurent Désiré Kabila, le porte étendard de l'AFDL, qui incarnait l'espoir et la confiance de la population, lesquels n'étaient pas liés seulement à la déroute des armées de Mobutu, mais aussi dus à l'assainissement de l'environnement politique ; a pu faire le contraire.

Il va construire un régime marquant (présentant) sa dérive maffieuse sous le dehors d'un marxisme anachronique. En décembre 1997, le refus des « amis du Congo » d'assister le vieux maquisard dans une logique d'isolement, confirmant son anti - occidentalisme primaire<sup>10(\*)</sup>.

C'est dans cette optique que Raymond ARON<sup>11(\*)</sup> dit que « l'amour propre du pouvoir comme le désir de possession transforme les frères en ennemis et les associés en rivaux ».

C'est dans cette perspective que la guerre éclatant de nouveau toujours à l'Est du pays le 02 Août 1998 suite aux divergences d'intérêts entre les alliés.

Il s'est avéré qu'après cinq ans de guerre, la victoire militaire de l'un des belligérants était hypothétique ; d'où l'initiative des négociations pour une issue politique restait la seule solution.

## 0.2. PROBLEMATIQUE

Après avoir passé en revue la situation générale, des crises qu'à connu la République Démocratique du Congo en général, nous avons comme cheval de bataille, la désarticulation des conséquences des luttes armées qui ont caractérisées le pays depuis le 02 Août 1998 jusqu'à 2006, par rapport au fonctionnement du régime en place issu des urnes.

Autrement dit, notre démarche veut déterminer les conséquences des luttes armées en terme de résultats, vis-à-vis de la vie politique actuelle.

Sans viser l'exhaustivité, deux grandes interrogations retiennent l'attention dès lors qu'on s'attache au problème de la renaissance de la démocratie en République Démocratique du Congo. Elles peuvent être exprimées comme suit :

v Les luttes armées sont - elles à la base de la renaissance de la démocratie en République Démocratique du Congo ?

v Quelles seraient les causes principales de ces luttes armées ?

En guise d'hypothèse aux questions que nous nous sommes posées ; nous estimons que les luttes armées de la période qui s'étend du 02 Août auraient été à la base de la renaissance de la démocratie jadis entamée par le président Mobutu le 24 Avril 1990. Les causes principales de ces luttes seraient de combattre la dictature, le despotisme installé par l'AFDL, enfin de créer un Etat de droit et enraciner la démocratie en République Démocratique du Congo.

La transition démocratique installerait les bases d'une véritable démocratie, c'est-à-dire celle qui respecte les normes et permettrait la déperdition des expériences qui sont demeurées stérile de sorte qu'elles ne parviennent pas à être capitalisées.

Cette étude présente un intérêt double : sur le plan scientifique c'est une contribution, qui permettra aux chercheurs en sciences sociales d'approfondir leur recherche en matière de la

démocratie et son évolution en République Démocratique du Congo. De ce fait, il vient s'ajouter à la documentation y afférente.

Sur le plan social ou pratique, ce travail pourrait aider le lecteur à se rendre compte de l'implication des luttes armées dans le processus de la démocratisation du pays mais, également aux pouvoirs publics de ne pas rebondir sur les erreurs du passé.

### 0.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration de tout travail scientifique exige que la démarche soit guidée par une méthodologie pouvant permettre une systématisation stricte des données constituant la base d'étude.

Pour M. GRAWITZ<sup>12(\*)</sup> citant CAPLAN (1964) « le propre de la méthode est d'aider à comprendre au sens le plus large, non le résultat de la recherche scientifique, mais le processus de la recherche lui - même » il ajoute que « les attitudes concernant le problème de la connaissance dépendent de positions philosophiques beaucoup plus que des difficultés rencontrées dans la recherche scientifique elle - même. La méthode au sens philosophique, au sens le plus élevés et le plus général du terme, est constituée de l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités poursuivies, les démontre, les vérifie ».

Jacques LEMAIRE<sup>13(\*)</sup> ajoute que, la méthode scientifique est une approche qui est devenue prépondérante aux Etats Unis dans les sciences sociales dans les recherches relatives aux relations internationales et à la résolution des conflits. Elle est appliquée par tous ceux qui aspirent à une théorie dont les propositions sont « basées sur des preuves logiques ou mathématiques ou sur des strictes procédures empiriques de la vérification ». Elle fait largement appel à la quantification ; aux mathématiques, statistiques à la modélisation. Elle a été utilisée dans la théorie des systèmes internationaux, des jeux, des négociations, des conflits, dans les modèles sur la conduite de la politique étrangère, la course aux armements, les coalitions politiques dans les travaux sur la communication sociale etc. elle a enrichi la démocratie de traditionnalistes par l'apport des critères utilisés dans les sciences exactes pour établir les procédures d'analyse des observations et des expériences ainsi que par la constitution de modèle qui débouchent sur l'établissement des théories.

Eu égard à ce qui précède, nous avons opté pour la méthode fonctionnelle en vue d'analyser la réalité sociale et dégager l'explication conformément à l'objectif poursuivi par l'étude. MERTON<sup>14(\*)</sup> présente le protocole descriptif qui correspond à la présente étude.

Tout en considérant la fonction comme la conséquence observée d'un fait social, qui contribue à l'adaptation ou à l'ajustement d'un système donné : la fonction ou le rôle qu'ont joué les différentes luttes armées dans la société congolaise entendue comme un système donné, constitue une conséquence qui est une ré-naissance de la démocratie. L'effort qui découle du rôle joué par ces luttes armées se situe dans le cadre de contrainte aux systèmes en place d'ajuster ou de s'adapter aux régimes démocratiques ou aux pratiques démocratiques.

Opérer une distinction entre les fonctions manifestes voulues et reconnues et les fonctions latentes : le rôle, la fonction ou encore l'objectif manifeste voulu et reconnu, poursuivi par ces luttes armées est certes de « combattre la dictature » libérer le peuple congolais, pousser le régime de l'époque à la démocratisation de l'espace politique. Tandis que les objectifs latents et non avoués sont : la quête du pouvoir enfin de l'exercer avec ses compagnons de lutte, instaurer une oligarchie ...

Il n'y avait plus d'harmonie dans leur orientation politique et chaque mouvement avait ses idées d'où un cadre de concertation était nécessaire, on peut invoquer l'expression selon laquelle : « du choc des idées jaillit la lumière », c'est pourquoi une démocratie était envisagée à l'issue du dialogue inter congolais.

Etablir une alternative fonctionnelle qui implique des équivalents fonctionnels, des substituts fonctionnels. Ici nous constatons les efforts, comme apport des mouvements armées qui forçaient le régime jadis, dictatorial, de mettre sur pied les institutions républicaines et démocratiques, de combattre les anti-valeurs, de pratiquer la bonne gouvernance, d'instaurer un

Etat démocratique au lieu d'un Etat de la prédominance oligarchique où les mouvements seront confondus ou se substitueront à l'Etat. L'observation des trois pouvoirs traditionnels est mise en jour après les élections de 2006 lesquelles nous estimons être finalité pour les conflits armés.

Malgré les difficultés que comporte le fait que les sciences sociales appliquent à un objet humain, des outils humains une attitude de scientificité est possible. Elle implique une démarche intellectuelle, une méthode au sens élevé du terme, mais également des méthodes, c'est-à-dire les étapes dans le travail et surtout de manière de faire qui pour n'être pas manuelles, n'en représente pas moins des techniques, par la rigueur des attitudes qu'elles impliquent. Ces techniques sont diverses suivant l'objet auquel il s'applique et elles ne s'excluent pas. Encore faut-il d'une part savoir choisir la plus adéquate et d'autre part par l'utilisation convenable »<sup>15(\*)</sup>.

C'est ainsi que, pour soutenir cette démarche méthodologique, nous avons recouru aux techniques suivantes : d'abord la technique d'observation directe désengagée, qui nous a permis d'apprécier la conduite et l'évolution de certains mouvements armés pendant leur lutte. Nous avons suivi de très près l'évolution générale de la situation politique du pays et ses manifestations pour l'évolution de la ré-naissance de la démocratie en République Démocratique du Congo jusqu'à la tenu des élections.

Comme l'avait bien dit KIZERBO : « l'histoire se fait par des documents écrits » ; ainsi la technique documentaire nous a permis de rassembler les données qui cadrent avec notre étude contenues dans des ouvrages, des revues, des journaux, des encyclopédies, des mémoires, es monographies et autres lexiques. Ces différents documents nous ont permis de recueillir les informations susceptibles d'enrichir nos investigations. L'analyse du contenu nous a permis de traiter nos données.

Il n'a pas été facile du tout, au vu de l'importance de notre problématique et de la sensibilité qui entouraient sa période, d'accéder aux informations pouvant nous permettre de clarifier certaines zones restées jusqu'alors obscures ; car étant en rapport avec des aspects touchant à la personnalité de certains dirigeants encore en fonction, avec leurs instabilités professionnelles et les mobiles de leur engagement politique.

La conversion des mouvements armés en partis politiques laisse disparaître certaines informations ou données sensibles.

Plusieurs pays africains dont le Zaïre de Mobutu ont connu au début des années 1986 une vague de contestation populaire, syndicale et politique des régimes en place.

C'était justement le moment où des milliers d'hommes et de femmes ont exprimés leurs aspiration à des nouveaux rapports sociaux avec l'Etat centre et symbole de l'organisation politique et économique du pays<sup>16(\*)</sup>.

Notre réflexion s'étend sur une période de huit années, allant du déclenchement des hostilités à Goma par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) le 02 Août 1998, jusqu'en 2006, l'année durant la quelle, a été mis fin la crise récurrente de légitimité à travers l'organisation des élections pluralistes et l'installation des institutions légitimes.

Outre l'introduction et la conclusion, cette étude compte trois chapitres :

- Le premier chapitre, consacré aux considérations générales va se pencher essentiellement sur le cadre théorique dans lequel la nature et la substance des mots vont être tirées au claire dans une perspective sémantique bien précis. Il est également question de présenter brièvement la République Démocratique du Congo ;
- Le deuxième chapitre concerne l'origine et l'évolution de différents mouvements et leur contribution dans la ré-naissance de la démocratie ;
- Le troisième chapitre enfin concerne les causes et conséquences des mouvements armés en République Démocratique du Congo et les étapes parcourue pour atteindre ces conséquences.

## **CHAPITRE PREMIER : CADRE THEORIQUE.**

Il s'agit ici de clarifier les concepts qui composent notre thème, lesquels seront utilisés tout au long de ces analyses, ensuite de présenter notre champ d'étude.

## **I.1. DEFINITION DES CONCEPTS.**

Cette première section est consacrée à la définition des concepts, car un même mot peut revêtir plusieurs significations selon qu'il est employé dans des contextes différents. En outre chaque domaine de la science a ses concepts appropriés. Ainsi est-il important d'explicitier quelques termes à utiliser dans un travail scientifique.

A ce propos, Merton affirme qu'une recherche ne peut passer outre la nécessité de clarifier ses concepts ; car une des exigences essentielles de la recherche est que les concepts soient définis avec une clarté suffisante, pour lui permettre de progresser.

C'est ainsi que pour cette recherche il sied de définir les concepts suivants :

v Lutttes armées ;

v Renaissance ;

v Démocratie.

### **I.1.1. Lutttes armées**

Ce concept mérite une clarification à deux volets ; d'abord lutte, ensuite lutttes armées.

Pour le dictionnaire hachette, « lutte » présente la figure d'opposition ou conflit d'idées, d'intérêt de pouvoir ; il signifie aussi lutttes politiques.

Quant au petit Larousse illustré, lutte veut dire affrontement, combat entre deux personnes, deux groupes dont chacun s'efforce à faire triompher sa cause ou d'imposer sa domination sur l'autre. Lutte des classes ; antagonisme fondamental entre les classes dominantes et les classes dominées, et partie entre le prolétariat et la bourgeoisie, dans lequel le marxisme voit le moteur de l'histoire ... lutte pour la vie : combat que mène chaque individu, chaque espèce pour assurer sa survie ; concurrence vitale des espèces ayant pour résultats, selon Herbert Spencer et Charles Darwin, la seule survivance de plus aptes (sélection naturelle)<sup>17(\*)</sup>.

Lutte peut signifier encore un ensemble d'actions menées pour vaincre un mal ou des difficultés.

Lutttes armées

Le concept de lutte armée est celui qui constitue aussi un des fondements du pouvoir politique dans un Etat. Il reflète la vie des Royaumes et Empires dans la tradition Africaine, la féodalité en Europe.

Selon MULUMBATI NGASHA<sup>18(\*)</sup>, la lutte armée est entendue comme un « mode par lequel, on s'empare du pouvoir par la force. Cette dernière peut se présenter soit sous forme d'une révolution soit sous forme d'un coup d'Etat ».

Dans le cadre d'espèce ce vocable signifie ensemble d'actions menées pour vaincre un mal (la dictature, le despotisme) au moyen des armes. Amener la classe au pouvoir (dominante) à la libéralisation de la vie (espace) politique à travers un régime démocratique.

### **I.1.2. Renaissance**

D'après le dictionnaire illustré renaissance signifie une action de renaitre ; nouvel essor. Quant au dictionnaire Hachette : renaissance (la) nom donné à une période de transformation et de renouvellement socioculturel de l'Europe culturelle, qui s'étend de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle au début du XVII<sup>e</sup> siècle : on parle d'une première renaissance ou d'une renaissance Italienne pour désigner l'épanouissement culturel des cités-Etats telles que Florence à la fin du trecento et au

quattrocento (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>) sans que se produise une rupture brutale avec le moyen âge, le changement dans l'économie ont engendré des mutations sociales et politiques, commençant à rompre avec la féodalité<sup>19(\*)</sup>.

Dans le présent travail ce vocable (ré-naissance) marque le redémarrage du système démocratique ou du processus de démocratisation de la République Démocratique du Congo, qui après la proclamation de son indépendance, a été mis en frigo avec le coup d'Etat de Mobutu du 24 novembre 1964. Il a été une fois de plus relancé à 1990 grâce au courant de la pérestroïka, mais sans une mise en application effective jusqu'à la mort de Laurent désiré Kabila qui avait subi aussi une pression suite à sa manière de gérer le pouvoir d'une manière toujours anti - démocratique.

### **I.1.3. Démocratie**

La démocratie est liée à l'idée de la liberté. Sa définition la plus simple est : gouvernement par le peuple, la souveraineté y est investie dans le peuple et exercée directement par lui ou par ses représentants désignés au cours d'élection.

Selon l'expression d'Abraham Lincoln, la démocratie est le gouvernement « du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Elle exclut le pouvoir qui n'émane pas du peuple.<sup>20(\*)</sup>

Elle désigne d'une part, au regard de l'observation empirique, un type de régime représentatif doté présentement du monopole de la légitimité politique dans la plus grande partie du monde, et d'autre part une sorte d'idéal, de valeur, de principe ou encore, de finalité quelque peu téléologique.

Au regard de son étymologie grecque, le mot signifie soit gouvernement du peuple, soit gouvernement d'un peuple. Mais en réalité, il s'appliquait moins dans la cité antique à un type d'institutions clairement défini qu'à un ensemble politique indépendant, maître de sa souveraineté par conséquent libéré de la tutelle d'un Tyran ou d'un peuple étrangers<sup>21(\*)</sup>.

## **I.2. LE REPERAGE DE LA DEMOCRATIE**

### **I.2.1. Notions de la démocratie**

La définition de la démocratie a de tout temps, en dépit des expérimentations historiques observées constitué une des tâches les plus hasardeuses de la recherche et de la théorisation.

Pour tenter ou risquer une définition, les penseurs se sont toujours inspirés dans un premier temps de l'étymologie grecque du concept avant d'essayer dans un deuxième temps d'y inclure les résultats de la pratique politique occidentale. Etymologiquement, le terme « démocratie » apparu à Athènes, provient de démos (peuple) et de Kratein (commander, exercer le pouvoir ; gouverner).

L'étymologie sera enrichie par les conquêtes des diverses luttes menées par les peuples occidentaux contre l'absolutisme monarchique, achevant ainsi de donner à la démocratie le cadre théorique et institutionnel qui lui est aujourd'hui presque universellement reconnu<sup>22(\*)</sup>.

Depuis bien d'années, le vent de la démocratisation secoue fort la politique mondiale à tel point que d'un bout à l'autre du globe, la politique subit sa pression. Toute l'histoire de la démocratie prouve que c'est un mouvement qui jamais ne s'arrête car, pour les hommes qui la suscitent, c'est un bien.

Elle n'est pas seulement une formule d'organisation politique ou une modalité d'aménagement des rapports sociaux, elle est une valeur. « Et c'est cette valeur (inaliénable vocation des hommes à prendre leur destin tant individuel que collectif) qui constitue l'unité profonde de ce que la clarté de l'analyse, on appelle les différentes conceptions de la démocratie.

En Europe Occidentale, la culture démocratique date de longtemps. Selon C. POUTHAS, elle date de 1848 bien que ses prémices soient apparentes depuis fort longtemps. Il précise que la période qui s'étend de 1848, aux alentours de 1860 a imprimé sa marque dans l'histoire et parce



qu'elle a détruit et commencé à construire.

Elle s'ouvre au fracas des révolutions, elle entraîne l'Europe, on peut dire même le monde, dans une suite de convulsions belliqueuses, inaugurées par le libéralisme, elle a un point de départ précis, mais elle n'a pas de termes, car les faits qui forment l'histoire du monde après 1860 ont leur source dans ces douze années. Ces faits liés étroitement sont la démocratie et l'économie capitaliste »<sup>23(\*)</sup>.

Aujourd'hui, l'Europe occidentale est libérale, industrialisée et s'oriente de plus en plus vers la démocratie. Son système tend à inclure la liberté dans les relations de commandement à obéissance inséparables de toutes les sociétés organisées.

En plus de cela, le peuple seul reste souverain dans le choix de ses représentants. Il s'ajoute aussi le multipartisme devenu monnaie courante dans cette partie du globe.

L'Amérique du Nord, à l'instar de l'Europe Occidentale, s'est dotée d'une véritable démocratie. Celle - ci est le produit d'une longue histoire. En effet, si l'on voulait caractériser d'un mot l'adoption par les Etats - Unis du système de la démocratie gouvernée, il faudra savoir qu'elle s'y est introduite sous une forme peu démocratique.

Georges Burdeau souligne que rien n'est plus éloigné de l'esprit d'une constitution véritablement démocratique que le texte adopté à Philadelphie en 1787. Il dit ensuite que même si la structure politique était peu démocratique, la société l'était profondément<sup>24(\*)</sup>.

C'est grâce à cette contradiction que la démocratie a réussi en Amérique, car si l'homme Américain n'avait été foncièrement démocrate, les institutions auraient à la monarchie ou peut être à l'anarchie.

C'est ainsi que J. M Besnier<sup>25(\*)</sup> ajoute en disant que la philosophie américaine n'a vraiment pas besoin de puiser le modèle démocratique chez les Européens, la démocratie est devenu selon lui, comme la rosée au matin, naturellement, de simple fait que les hommes sont nés égaux et se ressemblent.

L'auteur français Alexis de Tocqueville évoque comme raisons ayant milité en faveur de la démocratie en Amérique :

1. La situation géographique de l'Amérique. Elle est loin du continent Européen habitué aux guerres ; ce qui a permis au peuple Américain à vivre dans une certaine stabilité, base de toute démocratie ;
2. Les lois du pays : ces lois découlent de la forme fédérale. Certaines lois fédérées amoindrissent certaines dispositions fédérales qui ne sont pas conformes aux intérêts des Etats fédérés.

Cependant, en Afrique, depuis le début des années 1990 le vent de la démocratisation souffle partout dans le continent. Les contestations se multiplient dans plusieurs pays pour exiger les réformes démocratiques qui, jusque là, étaient sous les régimes autoritaires incarnés pour la plupart par des juntes militaires.

Ces régimes étaient caractérisés par la concentration des pouvoirs dans l'exécutif incarné par le père de la nation, le guide suprême, à travers une constitution taillée sur mesure.

Comme corolaire, les droits civils et politiques y sont sacrifiés au profit, semble - t - il, des droits économiques, sociaux et culturels dont on peut s'interroger sur la réalisation effective. Autrement dit, ces régimes à quelques rares exceptions, ne se sont pas préoccupés du bien être des populations et par conséquent, le continent battait et continue à battre dans certains pays le record de la régression et du mal : réfugiés, luttes fratricides, épidémies, exilés, politiques, corruption, détournement,<sup>26(\*)</sup> ...

### **I.3. Contexte historique de la démocratie en République Démocratique du Congo**

A la suite de plusieurs facteurs internes : pressions populaires dues à la misère, contestation politiques internes et externes (la chute du mur de Berlin, l'influence de la pérestroïka, le discours de Mitterrand à la boule) un grand nombre des pays africains en général et en particulier le Zaïre va entamer une phase de transition démocratique.

Suite à une situation économique pire qui avait des retombés sur la survie de la population zaïroise, une forte pression était faite à l'endroit du président Mobutu pour une transformation radicale du système politique Zaïrois.

La situation sociale était devenue explosive, les ambitions sociales du régime de 1965 avaient échoué. Le Maréchal Mobutu qui prétendait mettre l'homme au centre de sa révolution ; prisonnier de la mafia qui s'était formée autour de lui, il dut s'avouer impuissant et reconnaître son échec en qualifiant son troisième mandat (1984 - 1991) de « septennat du social »<sup>27(\*)</sup>.

Le 14 janvier 1990 le Maréchal Mobutu annonça pompeusement qu'il allait procéder à des consultations populaires pour connaître la « volonté du peuple » quant à l'organisation générale du pays. 6128 formulaires furent dénombrés en réponse à la requête présidentielle avec les critères sévères et des propositions impitoyables à l'égard du régime.

Mobutu répondit à ces réclamations le 2 avril 1990 ; il annonça dans son discours qu'une série des mesures avaient été prises, parmi lesquelles la suppression de la constitution, le renvoi du gouvernement (Kengo) en place, la réhabilitation du multipartisme mais à trois, le congé du président par rapport au M.P.R la libération vestimentaire peu après, à la suite de pressions, certaines mesures furent revues et renforcées : le multipartisme n'étaient plus limité mais intégral. La conférence nationale souveraine réclamée pendant le long mois, fut enfin promise<sup>28(\*)</sup>.

Des centaines de partis politiques sans véritable base politique populaire vont voir le jour et sont de jour en jour enregistrés par les services du gouvernement de Mobutu, dans une atmosphère d'anarchie et de corruption généralisée. Des partis politiques sont créés de toutes pièces, pour la plus part les faucons mêmes du régime dont ceux issus de l'entourage direct de la mouvance présidentielle. Se développèrent alors des raids de représailles contre ceux qui se disent opposants et qui dénoncent la tournure que prennent les événements sensés conduire vers la démocratie<sup>29(\*)</sup>.

C'est dans ce contexte chaotique qu'avait éclaté le massacre de Lubumbashi<sup>30(\*)</sup> qui s'est soldé sur le plan international par une rupture de la coopération avec les pays occidentaux, dont la Belgique un partenaire privilégié. Comme pendant la période de 1960 à 1965, le Zaïre va de nouveau inaugurer une longue et pénible période d'une série d'éphémères gouvernements composé par une multitude des premiers ministres, tous aussi éphémères que passagers, paralysant ainsi le pouvoir et écornant au passage la crédibilité même du pays.

C'est dans ce climat de cacophonie partisane, d'inertie et de corruption qu'avait été convoquée une conférence nationale qui se voulait « souveraine ». Un cadre était sensé voir la réintroduction d'un dialogue entre le Zaïrois pour une réconciliation nationale entre les fils et filles du pays, et servir de toile de fond pour l'édification et la restructuration de la nouvelle société congolaise démocratique.

*Dans la continuité des assises de la CNS poursuit LABA NZUZI<sup>31(\*)</sup>, un premier ministre est désigné pour conduire un gouvernement d'union nationale. Cependant, ni la nomination du populiste et démagogue Tshisekedi, révoqué du reste quelques jours après, ni la nomination contestée du Farfelu Nguz a Karl i bond récusé par l'ensemble de l'opposition politique Zaïroise, ne parviendront à ramener la sérénité nécessaire pour la poursuite des débats à la CNS. Le 19 janvier 1992 après multi tergiversations, tentant de reprendre les choses en mains, Mobutu profitera de l'occasion pour suspendre tous les travaux de la CNS sous ces termes : « la récréation est terminée » mais sous la pression populaire Kinois, entachée du massacre de plusieurs manifestants chrétiens du février 1992, les pressions des tuteurs occidentaux combinées à l'isolement diplomatique du régime de Kinshasa, Mobutu se verra contraint de ré convoquer la CNS le 6 avril 1992.*

*La conférence nationale souveraine repris ses travaux là où elle les avait arrêtés. Elle aboutit*

*une fois de plus, le 15 Août 1992 avec la nomination d'Etienne Tshisekedi comme premier ministre devant conduire la transition politique pendant 24 mois. Toute fois après plusieurs tractations politiques, c'est le 6 décembre 1992 dans une ambiance extrêmement tendue que s'achèvent officiellement les travaux de la Conférence Nationale Souveraine.*

*Un calendrier est fixé pour orienter la transition politique. Il prévoit, notamment :*

- Un acte constitutionnel de transition ;*
- Un gouvernement d'union nationale de transition dirigé par le premier ministre élu à la conférence nationale souveraine ;*
- Le maintien de Mobutu à la présidence de la République mais avec des compétences limitées ;*
- Un parlement de transition appelé « haut conseil de la République » (HCR) de 500 députés, appelés les « Honorables conseillers de la République » désignés parmi les 2800 délégués à la conférence nationale souveraine ;*
- L'organisation des élections générales est fixée au mois de juillet 1994, etc.<sup>32(\*)</sup>*

*Malgré toutes les dispositions arrêtées à la conférence nationale souveraine, Mobutu continuait à manipuler la classe politique avec l'objectif de se maintenir au pouvoir ; ainsi ces élections furent plusieurs fois contournées et reportées.*

*A l'Est du pays l'insécurité régnait, la région du Kivu se trouvait totalement envahie par les Rwandais réfugiés au Zaïre en 1994 suite aux événements dramatiques du génocide.*

*Maintenant, une confusion régnait au sein du gouvernement de Kinshasa qui décida illégalement de rapatrier au Rwanda, non seulement, le Rwandais fuyant la guerre mais aussi les Tutsi d'immigration ancienne appelés actuellement congolais Banyamulenge.*

*Ces derniers, étant tellement menacés par des décisions des autorités de Kinshasa, se décident de prendre les armes et s'organisent à un mouvement de révolte contre Kinshasa. Les Banyamulenge ne veulent pas être expulsés au Rwanda car ils se considèrent comme des Zaïrois.*

*Voilà, une occasion pour Laurent Désiré Kabila de convaincre ces insurgés Banyamulenge de s'allier à lui pour faire ensemble la guerre contre le régime de Kinshasa non seulement pour les aider à retrouver leurs droits en tant que Zaïrois mais aussi, pour libérer le peuple Zaïrois tout entier.*

*Les Banyamulenge militaient au sein de leur parti Alliance Démocratique de Peuple (ADP) dirigé par Déogracias Bughera. Il y a eu en suite, le ralliement au parti de la révolution populaire des milices Mai - Mai, le mouvement révolutionnaire pour la libération du Zaïre, le conseil national de résistance pour la démocratie.*

*C'est dans cette évolution que les quatre mouvements rebelles précités décidèrent le 18 octobre 1996 de se mettre ensemble pour coordonner leurs actions politico-militaires contre le gouvernement fort de Kinshasa longtemps combattu : c'est la naissance de l'AFDL au Congo Zaïre.*

*Mobutu qui a juré qu'on ne parlerait jamais de lui comme d'un « ex - président », la nature l'a entendu. Il lui a fallu moins de 5 mois pour voir son voeu exaucé. L'AFDL conduisait déjà les affaires depuis le 17 mai 1997.*

*Il faut toujours se rappeler que c'est Mobutu lui - même qui a introduit le loup dans la bergerie. Lorsqu'il s'est choisi en 1971 comme directeur de cabinet un Tutsi Rwandais, Bisengimana Rwema, les ex - réfugiés Rwandais ont rapidement tissé un réseau d'influence qui obtiendra la « nationalisation » de masse de tous les Tutsis du Zaïre.*

*Le noyautage des institutions et des structures politiques Zaïroises a débuté dès cette époque. Son couronnement est l'insurrection dite des « Banyamulenge », qui voulaient par leur démarche arracher la main qui les a nourris<sup>33(\*)</sup>.*

*La crédibilité des acteurs politiques « AFDLiens » s'est entachée dès leur entrée dans l'arène politique Congolaise. L'arrivée aux affaires d'une rébellion qui a navigué à vue sur les mécontentements des Zaïrois, sous Mobutu, a confirmé chez les observateurs objectifs leur incapacité notoire de parvenir à redresser la barre d'un Etat Congolais déjà comateux. Les mesures d'urgence adoptées pour redorer leur image de marque n'y changeront pas grand-chose.*

*Par leur arrogance, leur cupidité, leur tendance autocratique et leur rejet de l'adversité politique, ils venaient déjà d'étaler sur la place publique leurs véritables ambitions d'apprentis amateurs politiques. Dans le contexte politique congolais, un tel régime grossier ne pouvait être qu'éphémère<sup>34(\*)</sup>.*

L'instabilité sociopolitique aura duré plus de dix ans ; cette brèche dans l'intégrité territoriale congolaise servit de terreau aux rébellions de l'AFDL/CPP d'abord, puis du RCD et du MLC et consorts.

C'est cette lutte armée qui s'est opposée au régime AFDLien, et qui a débouché aux négociations qui ont amenées le pays aux élections.

## **I.4. PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

La République Démocratique du Congo (RDC)<sup>35(\*)</sup> est le 3<sup>e</sup> plus vaste pays d'Afrique derrière le Soudan et l'Algérie et le plus peuplé d'Afrique centrale avec une population estimée à plus de 68 million d'habitants. Il s'étend de l'Océan Atlantique au plateau de l'Est et correspond à la majeure partie du bassin du fleuve Congo. Le Nord du pays est un de plus grands domaines de forêt équatoriale au monde.

L'Est du pays borde le grand rift Est - Africain, domaine des montagnes, des collines, des grands lacs mais aussi des volcans. Le Sud est le centre, domaine des savanes arborées, formant un haut plateau riche en minerais.

A l'extrême Ouest, une quarantaine de Kilomètres au Nord de l'embouchure du fleuve Congo s'étale une côte sur l'océan Atlantique. Le pays partage ses frontières avec l'enclave de Kabinda (Angola) et la République du Congo à l'Ouest, la République Centrafricaine et le Soudan au Nord, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie à l'Est, la Zambie et l'Angola au Sud. Sa superficie est de 2.345.409 Km<sup>2</sup>.

Ces nouvelles institutions<sup>36(\*)</sup> sont :

- Le Président de la République ;
- Le Parlement ;
- Le Gouvernement
- Les Cours et Tribunaux

Sa capitale est Kinshasa et elle compte 11 provinces plus la ville province de Kinshasa, actuellement mais dans un proche avenir suite à l'application de l'actuelle constitution du 18 février 2006, elle comptera 25 provinces plus la ville de Kinshasa dotées de la personnalité juridique et exerçant des compétences de proximité énumérées dans la dite constitution.

Sur le plan économique, elle dispose des grandes potentialités minérales et forestières qui font d'elle un pays potentiellement riche et une réserve mondiale de la biodiversité.

Voilà en somme précisé, à travers ce premier chapitre, le sens des concepts utilisés dans le cadre de cette étude et aussi présenté grosso modo le champ d'application de cette recherche sur la renaissance de la démocratie en République Démocratique du Congo par le truchement des mouvements insurrectionnels, tels le RCD, le MLC et les maï-maï.

Le deuxième chapitre s'appesantit justement sur ce point à savoir les luttes armées et la renaissance de la démocratie.

## **CHAPITRE DEUXIEME : LES LUTTES ARMEES ET LA RENAISSANCE DE LA DEMOCRATIE**

Dans ce chapitre, il est question de passer en revue l'historique des luttes armées en République Démocratique du Congo d'une part et les différentes luttes armées, c'est-à-dire les mouvements rebelles ayant signés l'accord global et inclusif d'autre part.

### **II.1. HISTORIQUE DES LUTTES ARMEES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

L'histoire des luttes armées en République Démocratique du Congo n'est pas récente. Ce phénomène a commencé en 1948 et même avant cela ; cependant depuis 1960 l'année à laquelle la République Démocratique du Congo avait accédé à son indépendance ce phénomène est devenu une pratique courante, maintes fois recourue par les élites politiques congolaises.

En faisant la lecture de l'histoire, nous pouvons dire qu'avant l'indépendance, le Congo (RDC) n'avait pas encore des partis politiques dans le vrai sens du mot. Il n'existait pas des partis politiques remplissant les trois fonctions traditionnelles à savoir : la fonction de machine électorale, la fonction de formation des cadres et la fonction de sélection des candidats. Bref : il n'existait que des associations culturelles et tribales qui étaient des regroupements d'où ont été issus en grande partie l'élite politique Congolaise immature du fait d'un déficit de formation en qualité tant sur le plan instruction que sur le plan encadrement politique.

A cet handicap d'immaturation de la classe politique qui succédée aux colons belges à l'indépendance, s'était ajoutée la crise Congolaise qui s'est vite transformée en luttes armées.

Ainsi, de façon chronologique, la crise congolaise de 1960 à 1964 se présente de la manière suivante : le 11 juillet 1960, le Katanga, première province minière du Congo proclame la sécession avec le soutien militaire de la Belgique, suivi le 08 Août de la même année par le Sud Kasai (deuxième province minière du Congo). Le 14 septembre 1960, le colonel Mobutu tente son premier coup d'Etat: il neutralise le premier ministre Lumumba et remplace son gouvernement par celui des commissaires généraux et expédie patrice Emery Lumumba au Katanga, où il fut assassiné le 17 janvier 1961<sup>37(\*)</sup>.

Cependant, il sied de souligner qu'après l'assassinat de Lumumba et la dissolution de deux chambres dans lesquelles Lumumba disposait d'une majorité, ses partisans avaient perdu patience devant le refus de Joseph Kasa Vubu et de Joseph Désiré Mobutu de remettre le pouvoir à la légalité constitutionnelle soutenus par leurs alliés occidentaux.

Devant cette situation, les partisans de Lumumba avaient créé le CNL (Comité National de Libération) à Brazzaville et lancent une vague de rébellion menée par Pierre MULELE (à l'Ouest) et Gaston Soumialot (à l'Est) de 1963 à 1964.

Il s'avère indispensable de signaler que le 24 novembre 1964, le gouvernement rebelle de Stanley ville (actuellement Kisangani) s'est effondré par l'intervention militaire Belgo - Américaine, sous le gouvernement de Moïse Tshombe qui est arrivé au pouvoir en juillet 1964.

Enfin, Kasa Vubu qui, craignant d'être écrasé par Moïse Tshombe, pendant la désignation (élection) du président de la République par les chambres, bloque le processus de démocratisation de la société et de l'Etat poussé à la faute par Joseph Mobutu et le groupe de Binza dont NENDAKA et KAMITATU.<sup>38(\*)</sup>

N'ayant plus l'espoir, il tente à tout pris d'imposer la candidature d'Evariste KIMBA, au poste de premier ministre, au détriment de celle de Moïse Tshombe. C'est ainsi que le 24 novembre 1965, le Lieutenant général Joseph Désiré Mobutu profite de cette rivalité au sommet de l'Etat et prend le pouvoir par un coup d'Etat militaire.

Voilà brièvement la crise Congolaise de 1960 à 1965 considérée comme la première république, qui a commencé par la mutinerie de la Force Publique, les deux sécessions et les rebellions armées pour aboutir au coup d'Etat militaire.

De 1965 à 1990 Mobutu règne comme un maître absolu, sans aucune volonté de démocratiser le pays malgré quelques pressions qu'il subissait. On note à cette période : la première guerre du Shaba (1977), la deuxième guerre du Shaba (1978), le sauvetage de Kolwezi (1978) qui n'ont rien obtenu comme changement politique<sup>39(\*)</sup>.

Il consolide son pouvoir avec le seul parti politique qui était le mouvement populaire de la révolution MPR, renforce l'unité du pays, c'est la période de la dictature « Mobutienne ».

A partir de 1996, le pays a connu de nouveau une série de conflits armés ayant rompu l'unité nationale. En octobre 1996 Laurent Désiré Kabila avait commencé sa rébellion armée qui a fini par renverser le pouvoir du président Mobutu le 17 mai 1997 date à laquelle il s'est auto-proclamé président de la République à partir de Lubumbashi.

Toutefois, en 1998 le Rassemblement Congolais pour la Démocratie et le Mouvement de Libération du Congo ont commencé les mouvements armés pour combattre le pouvoir de Laurent Désiré Kabila. A ce propos, Mwayila Tshiyembe évoque que: « les deux principaux mouvements de rébellion ont tenté d'unir leurs forces et de présenter un front uni. Mais l'appât du pouvoir a balayé les prétentions d'alliance entre le RCD/Goma et le MLC »<sup>40(\*)</sup>

Cependant, de part et d'autre de ces deux forces, se situe l'opinion interne qui a fini par se disloquer de leurs mouvements d'origine. Il s'agit notamment du RCD/ML de MBUSA NYAMWISI et le RCD/N de Roger LUMBALA qui poursuivaient les mêmes objectifs de libérer le pays de l'emprise de dictateur. Les Maï - Maï constituaient également une force de résistance populaire contre les forces d'occupation étrangère, notamment le Rwanda et l'Ouganda, respectivement, allié du RCD et du MLC.

Du fait de l'absence d'un vainqueur, affirmons que ces luttes armées ont débouché à l'accord global et inclusif qui s'est soldé au partage de pouvoir entre les parties en conflit ce qui a conduit à la transition avec la formule dite « 1+4 », c'est-à-dire un président et quatre vices-présidents.

En effet, formellement signé le 17 décembre 2002 à Pretoria entre toutes les parties au dialogue inter Congolais (commencé en octobre 2001)<sup>41(\*)</sup> l'accord stipulait que « la présidence de la République est composée du président de la République et de quatre vices-présidents. Le président de la République assure, avec les vices, un leadership nécessaire et exemplaire dans l'intérêt de l'unité nationale de la République Démocratique du Congo » (article 80 de la constitution de la transition adoptée en février 2003).

Ainsi donc, selon la constitution de la transition, les institutions de la République étaient les suivantes : le président de la République, le gouvernement, l'Assemblée Nationale, le sénat, les cours et tribunaux (article 64).

Il sied de noter que le régime politique de la transition est proche du régime présidentiel, car le chef d'Etat est le chef du gouvernement (article 71) et il ne peut être renversé par l'Assemblée nationale (article 65, 66, 95), même s'il traite avec les Vices-présidents de toutes les questions relatives à la gestion du gouvernement (article 81) et tenait de réunion restreintes de concertation avec eux, au moins une fois toutes les deux semaines (articles 82).

Les vices-président s'occupaient de quatre commissions suivantes : commission politique, défense et sécurité (RCD) : commission économique et financière (MLC) : commission pour la reconstruction et le développement (gouvernement) commission sociale et culturelle (opposition politique).

A cette formule directoire s'ajoutait une répartition minutieuse des portefeuilles ministérielle : 36 ministres et 36 vices ministres.

Ce sont donc ces institutions formées sur base des groupes armés ou des rebellions qui vont conduire les pays aux élections en 2006, ils se sont cependant transformés en parti politique et

se sont résolument investis à conquérir désormais le pouvoir par voix démocratique, notamment à travers les urnes. Qui sont donc ces groupes armés, quelles ont été leurs ambitions, quels ont été leurs objectifs en menant les luttes armées ? Ces luttes ont-ils permis la stimulation à la démocratie ? Voilà le point suivant.

## **II.2. LES DIFFERENTES LUTTES ARMEES (MOUVEMENTS REBELLES) EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Dans ce point, nous analysons successivement les différentes rébellions (mouvements armés) qui ont secoué la République démocratique du Congo depuis l'année 1998 jusqu'à 2006 et qui ont participé au dialogue inter congolais.

Nous examinons principalement tour à tour le RCD/Goma, le MLC, le RCD/K - ML, le RCD/N pour clore avec les mouvements « Maï - Maï ».

### **II.2.1. Le Rassemblement congolais pour le Démocratie (RCD)**

#### **A. De la création**

Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie a été créé le 12 Août 1998 à Kigali, par un groupe de Congolais venus de l'AFDL de Laurent Désiré KABILA (notamment les leaders Banyamulenge) et des anciens Mobutistes. Il était soutenu militairement par le Rwanda.

C'est le plus important mouvement rebelle congolais ; il administrait des vastes territoires s'étendant de Kivu au Kasai, du Maniema au Katanga, voire une grande partie de la province orientale. Son objectif était le démantèlement du régime Laurent Désiré Kabila et l'instauration d'un régime beaucoup plus démocratique.

Notons cependant que la date du 1<sup>er</sup> Août 1998 fut retenue comme celle de la création du RCD tout simplement pour donner une justification au déclenchement des hostilités du 02 Août 1998 à Goma, mais plusieurs sources concordantes montrent que la structure serait postérieure au déclenchement des hostilités. Mais, les hostilités avaient été déclenchées le 2 Août 1998 et la création proprement dite est intervenue le 12 Août 1998 après une réunion des cadres politiques et militaires à Goma pour ainsi donner une justification politique à l'action militaire.

#### **B. Les objectifs du Rassemblement Congolais pour la Démocratie**

Le rassemblement Congolais pour la Démocratie vise à :

- Mettre fin à toute forme de dictature par l'instauration d'un Etat de droit et d'une bonne gouvernance ;
- Promouvoir le processus de réconciliation, de démocratisation et de reconstruction nationale ;
- Construire un Etat uni, démocratique et prospère en sauvegardant la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et l'identité citoyenne pour tous ;
- Combattre le tribalisme, "l'ethnicisme", le népotisme, la corruption, la concussion, l'arbitraire, l'impunité généralisée ;
- Promouvoir l'auto - organisation des paysans, des travailleurs, des femmes et des jeunes pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux ;
- Promouvoir le bien - être social du peuple congolais par des mesures spécifiques, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'emploi ;
- Construire une économie intégrée par une gestion rigoureuse et responsable en partant des secteurs prioritaires en vue d'éradiquer la misère du peuple et de poser les bases du développement économique du pays.

2. Sur le plan externe

- Promouvoir la sécurité en agissant pour la paix et la stabilité dans la sous - région en particulier et dans toute l'Afrique en général ;
- S'engager à ne pas laisser le territoire congolais servir de foyer de déstabilisation des pays voisins ;
- Faire du développement économique, un facteur d'intégration et de solidarité sous - régionale et régionales ;
- Contribuer développement de la renaissance Africaine ;
- OEuvrer pour une coopération internationale équitable dans le respect des intérêts mutuels<sup>42(\*)</sup>.

Eu égard à ce qui précède, ces objectifs internes et externes sont résumés de la manière suivante :

- Mettre fin à toutes formes de dictature ;
- Promouvoir le processus de démocratisation et de la reconstruction nationale ;
- Promouvoir le bien - être social du peuple congolais ;
- Promouvoir la paix et la sécurité au niveau national, sous - régional et continental<sup>43(\*)</sup>.

Nous constatons que les littératures façonnent le protocole d'accord qui a créée le RCD et pourtant ne reflétait aucune réalité dans l'exercice du pouvoir sur l'ensemble du territoire qui était sous son contrôle.

Nous terminons ce point par la déclaration politique du RCD tenue le 12 Août 1998. Outre le contact mené par les fondateurs et qui justifie le combat du peuple Congolais pour la démocratie, la situation présente démontre que les maux qui ont ruiné notre pays étaient aggravés par des nouvelles pratiques de gestion du pouvoir qui étaient instauré par la rébellion à l'époque ; la confiscation de la souveraineté du peuple par l'exercice autocratique du pouvoir en vue d'asseoir sa domination et celle de son entourage ; la personnalisation des institutions de l'Etat, l'armée, le gouvernement, le parlement, la justice, la banque centrale, ...

Le projet de mettre sur pied une constitution devant consacrer le caractère totalitaire de son pouvoir ; la privation du peuple de son droit de regard sur toutes les ressources nationales ; l'interdiction faite au peuple d'entamer enfin un véritable processus démocratique, la politique délibérée d'abandonner une partie de notre territoire à des groupes militaires - fascistes qui s'en servent pour déstabiliser la sous - région<sup>44(\*)</sup>

En somme, c'est cette déclaration qui a motivée le RCD/Goma à mener sa lutte armée pour renverser le régime de L.D Kabila, considéré comme un régime autocratique mieux dictatorial ; en vue d'établir la démocratie et d'instaurer un Etat de droit.

A côté du RCD s'est créé un autre groupe armé, sous l'impulsion cette fois des Ougandais, c'est le Mouvement de Libération du Congo (MLC).

## **II.2.2. Le Mouvement de libération du Congo (MLC)**

### **A. De la création**

Le MLC mouvement politico - militaire a été créée le 30 septembre 1998 par un groupe des Congolais, sous la direction de Jean Pierre Bemba. De 1998 à 2003, ce mouvement contrôlait la grande partie de la province de l'Equateur et une partie de la province orientale, notamment, le district du Bas Uélé et le territoire de Banalia dans le district de la Tshopo, le district de l'Ituri grâce à son alliance avec le RCD/K-ML de MBUSA Nyamwisi et le RCD National de Roger LUMBALA en juillet 2001 ; Alliance qui avait donné naissance au front pour la libération du Congo FLC et qui s'est disloqué un peu après.



Ce mouvement politico - militaire (MLC) se muera en parti politique avec l'avènement de la transition le 5 avril 2003, un jour après la promulgation de la constitution de la transition par le président Joseph KABILA.

## **B. Objectif du MLC**

Les objectifs du MLC sont présentés à l'article 6 des statuts du MLC<sup>45(\*)</sup>. Ainsi, le mouvement de libération du Congo vise à :

- Eradiquer la dictature sous toutes ses formes ;
- Instaurer un Etat de droit ;
- Garantir les libertés fondamentales ;
- Défendre l'unité et promouvoir la concorde nationale ;
- Lutter contre la mauvaise gouvernance et ses corolaires, particulièrement la corruption, le tribalisme, népotisme, les trafics d'influence ;
- Promouvoir la croissance économique, assurer une juste redistribution de la richesse nationale ;
- Assurer la sécurité, la défense et l'intégrité du territoire national ;
- Maintenir la stabilité et l'ordre en vue de restaurer la confiance des opérations économiques ;
- Promouvoir les investissements privés vecteurs d'emplois et de revenus ;
- Garantir la sécurité juridique des biens et des personnes ;
- Contribuer à la création d'un espace régional de développement économique en Afrique centrale ;
- Créer une armée nationale ayant pour mission d'assurer la sécurité et la défense, ainsi que la reconstruction.

Nous estimons donc que c'est autour de ces objectifs que le MLC avait mené sa lutte armée dans le but de renverser le gouvernement de L.D Kabila. Mais, pour atteindre ces objectifs précités le M.L.C s'était doté de deux moyens suivants :

1. La lutte politique afin de mobilier les populations nationales à recouvrer la liberté de disposer des gouvernants ;
2. La lutte armée pour défaire les forces armées qui soutiennent la dictature et garantir la création d'une armée républicaine au service du peuple.

Notons que, de part et d'autre de ces deux principaux mouvements rebelles, à savoir le RCD/Goma et le MLC que nous venons d'analyser, se situait l'opposition interne qui a fini par se séparer d'eux. Il s'agit du RCD/ML qui donnera par la suite naissance ou RCD/N

### **II.2.3. Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie / Kisangani - mouvement de Libération<sup>46(\*)</sup>**

Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie / Kisangani - mouvement de libération est né en décembre 1999 d'une scission avec le RCD/Goma à la suite d'un conflit de leadership entre les fondateurs et cofondateurs de ces derniers mouvements.

Dès sa création, ce mouvement s'est implanté à Kisangani comme siège. D'où l'appellation RCD/K-ML. Ce mouvement qui était soutenu militairement par l'Ouganda va déplacer son siège à Bunia puis à Béni suite aux affrontements entre militaires Ougandais et Rwandais dans la ville de Kisangani, et ceux de l'Ituri entre groupes ethniques (Hema et Lendu principalement).

Bien qu'ayant son quartier général à Béni, le RCD/K-ML de Mbusa Nyamwisi a été très virulent dans les affrontements qui se sont déroulés en Ituri. Soutenu par l'Ouganda, le RCD/K-ML contrôlait pendant un certain temps la ville de Bunia avant de s'affronter avec l'union des patriotes Congolais (UPC) de Thomas LUBANGA et quitter Bunia pour se retrancher à Béni au Nord Kivu ainsi qu'aux agglomérations de Butembo.

Notons également que le RCD/K-ML était le premier mouvement qui a rejoint le camp du gouvernement pour chercher comment unifier le pays. C'est ainsi qu'il fut plusieurs fois menacé par les autres groupes rebelles, lâché aussi par son parrain l'Ouganda, il fut alors soutenu par le gouvernement de Kinshasa.

#### **II.2.4. Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie / National (RCD/N)**

Il est né de la dissidence du RCD/K-ML et dirigé par Roger LUMBALA. Il fut soutenu militairement par l'Ouganda et le mouvement de libération du Congo ; il administrait en principe de district de l'Ituri, le haut - Uélé est une partie de district de la Tshopo, précisément le territoire de Bafwasende.

Toute fois le jeu des alliances ou de discussion entre les différents groupes armés changeait au gré des intérêts. Ainsi Mbusa Nyamwisi avait profité de l'accord cadre issu du dialogue inter congolais signé entre le MLC et le gouvernement de Kinshasa le 19 avril 2002 pour ouvrir son espace au gouvernement de Kinshasa. Cette ouverture fut mal digérée par l'Ouganda qui décida d'en finir avec lui. L'Ouganda chargera le MLC et le RCD/N de réaliser la besogne et contraindre le RCD/ML de quitter l'Ituri. Cette alliance MLC et RCD/N avait pour mission de faire la guerre contre le RCD/ML avec le seul objectif avoué de récupérer tout l'espace sous contrôle du RCD/ML. Objectif qu'ils n'ont pas réussi<sup>47(\*)</sup>.

#### **II.2.5. Les mouvements Maï - Maï**

Comme nous avons signalé ci -haut en passant, les Maï - Maï font partie de la résistance populaire contre les forces d'occupation étrangère, notamment les forces Rwandaises et Ougandaises.

Il convient de révéler que « l'origine de ce vocable « maï - maï » remonte à un événement passé survenu dans l'histoire de la République Démocratique du Congo lors des révoltes des Balubakat vers les années 1958, les combattants balubakat ont recouru à des pratiques fétichistes qui consacrait le cri de guerre « mema ma lualaba » qui signifiait l'eau de la rivière Lualaba. Selon la croyance populaire, ce cri de guerre avait un pouvoir magique pour tout guerrier qui le lançait. Car les armes de l'ennemi allaient couler sur lui comme l'eau de Lualaba, sans aucun effet nuisible »<sup>48(\*)</sup>.

Tout compte fait, cette pratique fut amplifiée lors de la grande rébellion de Pierre MULELE en 1964. Les combattants Mulelistes, lors de tous les affrontements, recouraient au cri de guerre de « mayi - Mulele » pour évoquer la puissance des eaux capable d'éteindre les armes de l'ennemi avec le nom de Mulele. Ainsi, l'eau était considérée comme l'incarnation de la force mystique du leader de la rébellion, Pierre Mulele.

Nous sommes en 1966, quand Kabila avait fait le retour pour l'organisation de ses maquis dans les montagnes de Fizi, les combattants, une fois de plus, avaient adopté le cri de guerre « maï - maï » qui signifie « rien que de l'eau », en d'autre termes, les armes de l'ennemi ne deviendraient que de l'eau sur le corps de celui qui lancerait ce cri.

*Ainsi donc, comme nous pouvons le constater à travers tous ces soulèvements aux résolutions, les fétiches qui occupent une place centrale dans la morale du combattant, n'avaient qu'une seule référence principale « l'eau » car selon l'acceptation générale, personne ne peut se passer de l'eau. Par conséquent, tout homme évoquant comme philosophie de guerre, devient invulnérable aux armes de l'ennemi quelqu'en soit la nature.*

*Notons que le phénomène mayi - mayi reste enraciné dans les contradictions locales au Kivu, en Afrique des Grands Lacs, et dans le nouvel ordre mondial qu'il serait biaisé de n'y voir qu'une réalité récurrente ne s'enracinant que dans les problèmes fonciers et identitaires caractéristiques de la province du Nord Kivu et dans une certaine mesure, du Sud Kivu. Les*

*mayi - mayi ne sont aucunement une réalité particulière isolée de la marche actuelle du monde et de l'Afrique.*

*L'usage de la violence milicienne à des fins politiques, économiques et culturelles n'est pas une exclusivité congolaise et Kivucienne. Le Libéria, la Sierra Leone, l'Egypte, la Somalie, l'Ouganda, le Rwanda, la République Centrafricaine, le Congo Brazzaville, le Côte d'Ivoire, l'Algérie, la Palestine, le Liban, la Colombie, illustre cette réalité »<sup>49(\*)</sup>.*

*Dans la région des Grands Lacs africains, la République Démocratique du Congo (RDC) au mieux le Congo Kinshasa avec ses deux guerres dites de libération connues successivement en 1996 - 1997 et 1998 - 2002 constitue un cas particulièrement intéressant pour l'étude du phénomène de « milicianisation ».*

*Essentiellement dans la partie orientale du pays, ce phénomène se manifeste à travers l'existence de milices actives diverses dont les « maï - maï ». Ces derniers sont présents au Nord et au Sud - Kivu, au Maniema, au Nord - Katanga et en Province Orientale. Dans le district de l'Ituri (en province orientale), érigé en province pendant la rébellion du RCD d'obédience Ougandaise, se trouvent des milices ethniques (Hema et Lendu) dont le foisonnement semblait contraster avec les avancées du processus de pacification du pays<sup>50(\*)</sup>.*

*C'est dans ce contexte que, lors d'une émission télévisée par Alexis BALINGI (journaliste à la Radio Télévision Amani R.T.A. privée appartenant à l'église catholique) à l'occasion du 45<sup>e</sup> anniversaire de l'assassinat de Patrice Emery Lumumba (le premier premier ministre du Congo indépendant) le 17/01/2006, Willy Mishiki, présenté comme le président des Patriotes Maï - Maï, déclare en toute solennité que les maï maï avaient des amis patriotes dans la plupart du pays de proche et moyen orient citant notamment Afghanistan, l'Irak, l'Iran, et le Pakistan. Il a souligné cependant, que son mouvement a pour idéologie, le patriotisme démocratique qui s'oppose à l'intégrisme. Il conclue en disant : « nous sommes appelés à conquérir, à exercer le pouvoir dans ce pays » (Kisangani à partir de 22h.). C'est au cours de l'émission du 18 janvier 2006 organisée par la même chaîne catholique, qu'il réaffirma sa position en disant : « l'Algérie, l'Afghanistan, l'Iran, l'Irak et le Liban sont des pays où vivent des véritables patriotes mais intolérants ; ils glissent facilement dans l'intégrisme, l'extrémisme, l'intolérance ; et que le mouvement maï - maï est démocratique » (Kisangani, de 21h<sup>00</sup> à 22h<sup>25</sup>).<sup>51(\*)</sup>*

Eu égard à ce qui précède, nous pouvons dire que les maï maï ont joué un rôle important dans les différentes luttes armées que la République Démocratique du Congo a connues.

Pour conclure ce chapitre, il est important de préciser que les différentes luttes armées menées par certains mouvements congolais en vue de conquérir le pouvoir, constituent une violence politique à partir de laquelle les crises de légitimations de l'Etat et de légitimité du pouvoir, de gouvernance et de rationalité qui sont appréhendées comme les causes principales de ces luttes, alors que l'absence de démocratisation de la lutte pour le pouvoir d'Etat en est la variable dépendante.

Cependant, en regardant bien cette réalité, le constat est que : la violence politique en République Démocratique du Congo était conduite à l'ombre de l'ingérence étrangère et du réalisme des relations internationales. Néanmoins, nous pensons que faute de victoire militaire, les belligérants étaient contraints à signer des accords à travers lesquels la paix civile est conçue comme un contrat pour une société démocratique et un Etat de droit.

C'est autour des ses différents accords que nous considérons comme le berceau de la démocratie en République Démocratique du Congo et autres conséquences de luttes armées que portera notre troisième chapitre.

### **CHAPITRE III : CONSEQUENCES DE L'INTERVENTION DES MOUVEMENTS ARMEES DANS LA VIE POLITIQUE**

Dans ce chapitre il s'agit bien de démontrer le rôle des mouvements armés dans l'amélioration de la vie politique congolaise, cela en passant par plusieurs étapes des négociations qui ont conduit à l'étape transitoire, jusqu'à l'organisation des élections en 2006.

Si l'aspect socio - économique de la guerre n'est pas abordé dans ce travail ; c'est parce que

l'objet du sujet même ne fait pas recours à des faits socio - économiques. Néanmoins nulle n'ignore que les conséquences socio - économiques de la guerre sont désastreuses.

### **III.1. Conséquences des interventions militaires dans la vie politique**

Au regard de ces interventions, elles dépendent d'un pays à l'autre, d'une circonstance à l'autre ; soit pour des raisons de crise politique soit en cas de menace extérieur ou intérieur du pays.

*Les relations entre le pouvoir politique civil et les forces armées en Afrique noire ont évolué graduellement de l'harmonie au désaccord dans les pays où l'Africanisation des cadres militaires entamée pendant la colonisation a été accélérée par les gouvernements Africains. Cinq ans après l'acquisition des indépendances Africains apparurent des mécontentements et conflits entre les forces armées et les chefs civils.*

*La naissance de ces conflits coïncide avec la période de concertation et consolidation du pouvoir civil aux mains des hommes au pouvoir. En d'autres termes, les conflits entre civils et militaires ont apparu pendant la période de lutte pour le leadership. L'élimination des adversaires politiques, les arrestations et l'usage de méthode forte pour réduire les oppositions entre civils.*

*Les militaires Africains ne sont pas restés indifférents à ce qui se passait autour d'eux, à ces luttes et ces éliminations tant politiques que physiques ; ils se sont identifiés aux clivages ethniques et aux formations politiques<sup>52(\*)</sup>.*

Dans le même contexte KABONGO MAKANDA ajoute en disant que : *Sur le plan civil les conséquences des interventions des militaires dans la politique varient d'une situation à l'autre. L'intervention des militaires peut être suivie d'un redressement sensible de la vie politique, sociale et économique.*

*Au point de vue institutionnelle les militaires ont crée souvent des régimes politiques contraires à ceux renversés. Ils ont crée des régimes à parti unique dans les pays où ils avaient renversé des régimes multipartistes comme au Congo - Kinshasa et au Togo où les généraux Mobutu et Eyadema ont instauré les régimes monocephales à parti unique.*

*Dans certains pays où ils avaient renversé des régimes à parti unique, ils ont contribué par contre à l'instauration du multipartisme comme au Ghana en 1966, en Haute - Volta (Burkina - Faso) et au Dahomey (Bénin) en 1963.*

*Cela s'explique par le fait que l'intervention elle - même prenait la signification de l'opposition au régime civil qui avait conduit à la crise<sup>53(\*)</sup>.*

*Outre les deux cas précédents, les enjeux sont énormes. Ils sont d'ordre économique (compétition pour les ressources entre acteurs au niveau local et intérêts de multinationales au niveau nationale et régionale) politique (inadaptation des modes de gouvernance aux réalités et potentialités des communautés) socioculturel (absence de dialogue interreligieux, interethniques, refus de la différence et de la diversité), etc.<sup>54(\*)</sup>*

La situation de la guerre en République Démocratique du Congo depuis 1998 à 2006 qui a vu la participation de plusieurs mouvements rebelles précités trouve à travers ces enjeux sa raison d'être bien que le processus de démocratisation à la préséance par rapport aux autres enjeux.

### **III.2. Le désengagement militaire**

Pour KABONGO MAKANDA, l'un des problèmes capitaux de la sociologie militaire est celui de désengagement ou la remise du pouvoir aux civils par les militaires. Il dit que le désengagement des militaires de la politique en Afrique noire est très complexe et s'effectue en remettant purement et simplement le pouvoir aux leaders civils, d'autres créent des organisations politiques de masses de caractère civil pour donner des assises civiles aux anciens régimes militaires<sup>55(\*)</sup>.

L'exemple de la République Démocratique du Congo vient s'ajouter parmi tant d'autres où nous avons vu tous les mouvements rebelles transformés en parti politique, le déphasage du président Joseph Kabila ou de Jean Pierre Bemba voire des autres chefs ou leaders des groupes armés en redevenant civil dans le but d'accéder à la magistrature suprême étant donné que la loi électorale les excluait définitivement s'ils demeuraient militaire.

Le désengagement militaire en République Démocratique du Congo constituait une base, un acquis de la voie vers la renaissance de la démocratie en République Démocratique du Congo. Il est intervenu après multitudes négociations entre belligérants pour l'accord global et inclusif.

### **III.3. Processus de négociation et consensus**

Il s'agit de présenter sous cette section les différentes phases de négociations et le consensus obtenu.

#### **III.3.1. L'accord de Lusaka**

Cet accord est intervenu après plusieurs pour-parlés (sommet) notamment :

1. Sommet de Victoria Falls : tenu le 21/10/1998 initié par le président Robert MUGABE du Zimbabwe dans le cadre de la SADEC, il a réuni les chefs d'Etats de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda, du Zimbabwe, de la Namibie et le secrétaire général de l'OUA Salim Ahmed Salim et fut présidé par le président Zambien Frédéric Chiluba. La rencontre s'est terminée par son désaccord sur la connaissance de l'agression de la République Démocratique du Congo par le Rwanda et l'Ouganda ;

2. Sommet des pays non alignés du (04 novembre 1998 : présidé par le président Nelson MANDELA à Durban en Afrique du Sud ; il a connu la participation de toutes les forces en conflit en République Démocratique du Congo, en présence des leaders des autres pays non alignés. Résultat ; la reconnaissance de l'agression de la République Démocratique du Congo sans toute fois dénommer les agresseurs, la responsabilisation du président MANDELA comme médiateur de la crise congolaise ;

3. Le sommet de l'île Maurice du 17 décembre 1998 : présidé par le chef d'Etat Zambien Frédéric CHILUBA, a réuni toutes les forces en République Démocratique du Congo et en présence du secrétaire général de l'OUA, Monsieur Salim Ahmed Salim. Cette rencontre a connu la participation indirecte de la rébellion conduit par Monsieur Arthur ZHAIHIDI NGOMA et BIZIMAKARAHHA. Résultat : la présence des déglués Congolais se réclament de la rébellion a créé un nouveau rebondissement provoquant les désaccords sur l'agression de la République Démocratique du Congo. toutes fois il y a eu acceptation du principe du retrait des troupes étrangères du territoire Congolais, mais aucun calendrier n'était proposé.

4. Le sommet de l'île Maurice de la même date convoqué par la communauté de développement de l'Afrique Australe (SDDC) pour débattre de problèmes économiques de ses membres.

Ce sommet a inscrit à son ordre du jour la crise congolaise. Résultat :

- Désaccord sur l'agression congolaise ;
- Renforcement des positions militaires des alliés de Kabila ;
- Remise en cause du président MANDELA par son homologue MUGABE.

5. Le sommet de Libreville du 25 décembre 1998 convoqué par le président OMAR BONGO qui a réuni autour d'une table le chef d'Etats des pays de l'Afrique centrale pour examiner la crise congolaise.

Résultat : la reconnaissance de l'agression congolaise par les troupes étrangères.

Il y a eu également un rapprochement entre le régime de Kinshasa et les pays de l'Afrique centrale d'une part et de ses pays avec la France d'autre part.

- Acceptation de l'intervention militaire Tchadienne en République Démocratique du Congo.

En effet, l'accord de Lusaka<sup>56(\*)</sup> signé en juillet respectivement le 10 et 30 1993 par le gouvernement et les parties au conflit servait de cadre pour un cessez - le - feu sous surveillance de l'ONU ; le désengagement militaire est manifesté à travers la démobilisation et la réintégration des différents groupes armés impliqués dans le conflit.

Cet accord prévoyait également la convocation d'un dialogue national entre les décideurs congolais pour parvenir à un consensus sur les conditions d'une transition ainsi que sur un gouvernement transitoire et un calendrier électoral.

La situation politique de l'époque et désir renouveau de paix parmi les congolais constituait une occasion unique pour que les efforts de démocratisation donnent fruits.

Depuis mars 2001, la situation militaire et politique s'est améliorée en marge de quelque résistance. Le cessez - le - feu s'est maintenu et le désengagement des forces belligérantes de la ligne de confrontation a été respectée. En outre, la Mission de l'organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) a déployé avec succès ses unités de garde et observateurs militaires dans les localités ayant été le théâtre de combat. Les parties au conflit travaillaient avec la MONUC pour préparer des plans détaillés et des calendriers précis aussi bien pour le retrait de toutes les forces étrangères que pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés conformément aux accords de paix.

Le président Joseph Kabila qui a succédé à son père Laurent désiré Kabila, pour sa part, a sorti le processus de paix de l'impasse en reconnaissant la nomination de M. Ketumile Masire en tant que facilitateur du dialogue inter congolais alors que celle - ci avait été fortement contesté par l'ancien président Laurent désiré Kabila, son père. Le 17 mai 2001 il a également pris des mesures visant à libéraliser l'environnement politique en abrogeant le décret 194 promulgué en 1999 et qui interdisait toute activité politique.

Ainsi, les chances de la tenue du dialogue inter congolais se sont renforcées avec l'adoption de la déclaration de principes fondamentaux signée une fois de plus à Lusaka le 4 mai 2001, dans laquelle les parties concernées ont exprimé de nouveau leur soutien aux accords de Lusaka.

Malgré ces importantes avancées politiques, la démocratisation en République Démocratique du Congo demeurait confrontée à de nombreux défis à court et à long terme. A long terme, en plus de la nécessité d'avoir un gouvernement légitime issu des élections démocratiques, il faudra aussi mettre en place des institutions efficaces, promouvoir l'Etat de droit, encourager la croissance économique et créer une armée nationale et professionnelle. A court terme, il faudra encourager le dialogue et rechercher le compromis politique et la réconciliation nationale.

Les congolais n'avaient jamais connu une expérience heureuse en matière de participation et de compromis politique, ainsi qu'en matière d'Etat de droit. Trois décennies de pouvoir militaire autoritaire et le passage de Laurent Désiré Kabila avait engendré des institutions révolues qui ont profondément radicalisé la classe politique. Le pluralisme politique est resté interdit au - delà de la conférence nationale souveraine 1990 et les partis politiques congolais demeureraient toujours faibles, principalement influencés par la personnalité de leurs dirigeants.

Grâce à la ferme volonté politique des acteurs, plusieurs négociations ont intervenues ; les négociations politiques inter congolais ont fini par aboutir à la signature de l'accord global et inclusif pour la gestion consensuel de la période de transition en République Démocratique du Congo.

### **III.3.2. L'accord global et inclusif**

Cet accord est intervenu après plusieurs tractations politiques. Ainsi en passant par COTONOU, ADDIS ABEBA, Sun City I et II, fut signé le 17 décembre 2002. Il sied de signaler que c'est l'accord qui a consacré théoriquement la fin de la guerre et l'instauration d'un nouvel ordre politique tel qu'énoncé dans son préambule : « nous, composantes et entités du dialogue inter congolais. Partis au présent accord : le gouvernement de la République Démocratique du Congo, le Rassemblement Congolais pour la démocratie (RCD), le mouvement de libération du Congo (MLC), l'opposition politique, les forces vives, le Rassemblement congolais pour la

démocratie / mouvement de libération RCD/ML), le Rassemblement congolais pour la démocratie / national (RCD/N), les maï maï ; conscients de nos responsabilités devant le peuple congolais, l'Afrique et la communauté internationale ; considérant l'accord pour un cessez - le - feu en République Démocratique du Congo signé à Lusaka les 10, 30, 31 juillet 1999 ;

Considérant les résolutions pertinentes du conseil de sécurité des Nations Unies relatives au conflit en République Démocratique du Congo ;

Considérant les résolutions du dialogue inter congolais tenu à Sun City (Afrique du Sud) du 25 février 2002 au 19 avril 2002 ; prenant à témoin son excellence Monsieur Ketumili Masire, facilitateur neutre du dialogue inter congolais ; son excellence Monsieur Koffi ANANE, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, représenté par son excellence Monsieur Mustapha NIASSE, envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour le dialogue inter congolais ;

Son excellence Monsieur Thabo MBEKI, président de la République Sud Africain et président en exercice de l'Union Africaine ;

Concluons le présent accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo<sup>57(\*)</sup>. S'il faut au préalable retenir une leçon, c'est que le style de la négociation s'inspire de la palabre africaine : c'est par elle que se résolvent les conflits, ou que fonctionne le leadership. Le 5 mars 2003 à Sun City, tous les délégués vont parapher le projet de constitution et les arrangements particuliers appelés à régir la transition ; l'accord final est même adopté le premier avril 2003, mais des signes d'atermoiement, d'indécision persisteront toujours pour son application, n'interviendront qu'à partir du 30 juin 2003.<sup>58(\*)</sup>

#### **III.4. Du déroulement de la transition**

La République Démocratique du Congo est entrée dans une phase de transition politique le 30 juin 2003, jour de l'investiture de gouvernement de la transition. Cette dernière est le dernier épisode d'une longue période de transition inaugurée en avril 1990 par le président Mobutu, quand celui-ci décréta l'ouverture du pays à la démocratie. C'est la tenue des élections, plusieurs fois annoncées est reportées à mainte reprise, mais finalement fixées fin juillet 2006, qui a rendu cette transition « transitive »<sup>59(\*)</sup>

Ainsi a pris fin une instabilité des seize années, amplifiées par deux guerres (octobre 1996 à mai 1997 et Août 1998 en décembre 2002/juin 2003).

*La première phase de transition (avril 1990 mai 1997), vite embourbée dans des querelles des pouvoirs confises a vu la création d'innombrables partis politiques, et une dizaine de gouvernements se sont succédés et parfois juxtaposés.*

*En 1997 Laurent désire Kabila prend le pouvoir à Kinshasa. Cet improbable successeur de Mobutu favorise une nouvelle élite issue de la diaspora congolaise, émaillée des revenants des phases anciennes de l'histoire du pays. La guerre qui a éclaté en Août, avec les rébellions qu'elle a engendrées et qui s'en ont nourries, a encore complexifié le paysage politique en créant des arènes rivales du pouvoir.<sup>60(\*)</sup>*

*Au terme du processus de négociation qui a conduit à l'accord global et inclusif signé le 17 décembre 2002 à Sun City, l'ensemble des acteurs politiques congolais et de la communauté internationale partageaient un objectif essentiel (la tenue d'élections) qui a permis de rassembler les belligérants et est une conviction méthodologique de base, qui avait guidé la dynamique de la transition.*

*Avant de parler des élections libres, transparentes et démocratiques, il était impératif de pouvoir disposer d'un cadre constitutionnel et légal adéquat.<sup>61(\*)</sup>*

En outre, il fallait mobiliser les ressources budgétaires suffisantes pour les élections, adopter un code de conduite pour les partis politiques, ouvrir les bureaux électoraux provinciaux, préparer un programme d'éducation civique, inscription des électeurs et enfin, élaborer un plan pour assurer la sécurité pendant les élections.

Cette annonce a provoqué un véritable électrochoc au sein de la population et de la classe politique congolaise. Des manifestations, de protestation dans les quartiers populaires de la ville de Kinshasa eurent lieu.

Cet événement releva aux yeux des principaux acteurs de la transition la nécessité d'accélérer le processus pour que les élections tant attendues par la population aient lieu dans les meilleurs délais. Ainsi, la rédaction de la législation essentielle était devenue une priorité à l'agenda politique du Congo.

La compétence d'élaborer un avant projet de constitution était dévolue au sénat congolais en vertu de l'article 104, alinéa 2 de la constitution de la transition, c'est ainsi que pour assurer le suivi de l'évolution de la transition, le comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) s'est arrogé la compétence de la coordination de l'expertise extérieure.

### **III.4.1. Du comité international d'accompagnement de la transition**

Cette institution était composée de représentant au niveau des ambassadeurs de cinq pays membres permanents du conseil de sécurité, de la Belgique, du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Gabon, de la Zambie, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine et de la MONUC.

Cette institution composée de non congolais a été instituée par l'accord global et inclusif (annexe 4 de l'accord, intitulé « de la garantie internationale »).

### **III.4.2. Missions du comité international d'accompagnement de la transition (CIAT)**

Le comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) avait pour mission de garantir la bonne mise en oeuvre de l'accord et de soutenir le programme de la transition en République Démocratique du Congo. Il devait arbitrer et trancher tout désaccord pouvant survenir entre les partis (accord global et inclusif, annexe 4, point 2).

Ainsi, le CIAT jouait un rôle politique délicat et controversé. Il se réunissait tel un organe exécutif, de manière hebdomadaire et à son issue, un communiqué de presse était publié faisant valoir la position de la communauté internationale sur les enjeux politiques, socio - économiques et sécuritaires du moment.<sup>62(\*)</sup>

Pour certains observateurs, le CIAT était l'expression de la mise sous tutelle de la transition politique congolaise par la communauté internationale.

Cette position était largement répandue au sein du système politique et de la société civile congolaise.<sup>63(\*)</sup>

Ainsi, pour plusieurs observateurs de la vie politique congolaise, depuis le début de l'« ouverture » démocratique annoncée par Mobutu en avril 1990, la « tutelle » internationale sur la République Démocratique du Congo est une réalité. Sous le régime de fin de règne de Mobutu, la troïka composée de la Belgique, de la France et des Etats - Unis assumait déjà ce rôle. Dans l'application de l'accord global et inclusif, le rôle « tutélaire » de la communauté internationale est, dans cette perspective formalisé.

Le rôle joué par cette institution (CIAT) dans le rapprochement des différents belligérants donne place à la tutelle internationale. Il lui est arrivé de lancer des ultimatums à travers ses communiqués hebdomadaires (menaces de retrait et de désinvestissement, en termes financiers ou sécuritaires).

Notons que, après la promulgation de la constitution de la transition le 4 avril 2003, la prestation du serment par Joseph Kabila le 7 avril 2003, devant la cour suprême de justice et l'installation du système 1+4, le référendum constitutionnel, organisé les 18 et 19 décembre 2005 constituait la première étape suivie par les élections présidentielle et législatives en juillet et octobre 2006.<sup>64(\*)</sup>



## III.5. LA FORMATION DES PARTIS POLITIQUES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

### III.5.1. Origine

Au Congo, les partis politiques sont apparus d'une manière brusquée. En janvier 1960, à la conférence de la table ronde on annonça aux représentants des congolais que l'indépendance était prévue pour le 30 juin, et que les élections auraient lieu en mai. Or, les partis politiques n'avaient été autorisés dans la colonie que dans les courants de 1959. Jusque là, les seules formes d'association autorisées, pour les indigènes, étaient celles qui se basaient sur la culture traditionnelle et l'appartenance ethnique.<sup>65(\*)</sup>

Les partis congolais pour ainsi dire frais éclos et sortant de l'oeuf, urent aussitôt à se précipiter dans la campagne électorale. Cette base pluraliste de la vie politique congolaise des années 1960, fut rendu nulle à travers le coup d'Etat du 24 novembre 1964 du président Mobutu qui interdisait le fonctionnement de toute organisation politique.

### III.5.2. Evolution

L'instauration du multipartisme le 24 avril 1990 par le même président, qui mit fin à vingt - cinq années de parti unique (MPR) et donna naissance à environ 400 partis politiques, a été suivi d'un enlèvement du processus de la conférence nationale souveraine (CNS/1991 - 1992) puis du haut conseil de la République, chargés de mettre en place de nouvelles institutions. Malgré son échec, la C.N.S a largement contribué à la prise de conscience politique de toute la population Zaïroise et un consensus s'est établi autour des valeurs communes comme l'attachement à l'unité du pays, teinté d'une certaine décentralisation, voire de fédéralisme, l'aspiration à vivre dans un Etat de droit, le rejet de la violence et le goût du dialogue.

A son arrivé au pouvoir, Laurent désiré Kabila promit de restaurer la démocratie et s'engagea à fixer des élections au mois d'avril 1999 après une période de reconstruction qui s'installait entre les vainqueurs militaires et les opposants intérieurs qui se prévalaient d'avoir durement conquis la liberté de la presse, le droit d'association et le pluralisme politique, suite à des exigences contradictoires d'une part celle de répondre aux attentes de ses différents alliés qui invoqueraient le problème de la sécurité frontalière, le remboursement de dettes de guerre et de conclure des accords commerciaux avantageux ; d'autre par il subit des pressions exigeant le départ des troupes étrangères et l'ouverture du gouvernement de la part des partis politiques.

*C'est ainsi qu'il ordonna le 26 mai 1997 la suspension des activités des partis politiques, mais non des partis eux - mêmes. Par la suite le décret - loi du 29 janvier 1999 portant réglementation des manifestations et réunions publiques soumet celle - ci à un régime de déclaration préalable auprès des autorités politico - administratives compétents ou, si elles sont organisées sur le domaine public, à un régime d'autorisation préalable. Sous couvert de libération, le décret - loi n° 194 du 29 janvier 1999 relatif aux partis et aux regroupements politiques qui reconnaît et garantit le pluralisme politique, a dénié implicitement toute existence juridique aux partis politique à la date de sa promulgation puisqu'il conditionnait la création d'un parti à son agrément par le ministère de l'intérieur et que les partis existant étaient dissouts, la loi du 18 juillet fut donc abrogée.*<sup>66(\*)</sup>

Notons que Joseph Kabila a relancé le processus de démocratisation avec la loi du 17 mai 2001, toujours en vigueur, portant organisation et fonctionnement des partis et regroupements politiques « loi qui autorise le libre exercice des activités des partis régulièrement enregistrés » (article 6.) la loi distingue deux situation : celle de nouveau parti et celle des partis déjà existants. Néanmoins tous ont l'obligation de s'enregistrer auprès du ministère de l'intérieur. Cette loi reconnaît le droit de fonder un parti politique en faisant une demande d'enregistrement auprès du ministère de l'intérieur. Les partis politiques ayant été enregistrés sous le régime de la loi précitée du 18 juillet 1990, jouissent de leur personnalité juridique et sont autorisés à fonctionner.

Dans la recherche de la renaissance de la démocratie, la loi n° 001 du 17 mai 2001 était un impératif majeur étant donné qu'il n'existe pas de démocratie sans pluralisme politique mais

aussi pas de démocratie sans élection. Cependant la vie politique congolaise est caractérisée par la prolifération des partis politiques et que ces partis ne sont souvent qu'une « coquille vide »<sup>67(\*)</sup> formés de quelques personnes seulement et politiquement insignifiants. Nombre d'entre eux ne se fondent sur aucune idéologie et sont l'oeuvre d'individus opportunistes qui cherchent, en constituant un réseau d'alliés et de clients, à accéder au pouvoir et aux ressources qu'il dispense.

Cette vie politique en suite marqué avant tout par un clientélisme familial et clanique : on s'affilie à des personnes et non à des idées. De nombreux hommes politiques ne pensent qu'à court terme en fonction de leurs propres intérêts. De plus, un grand nombre des partis sont des créations dites « alimentaire », dont le seul objectif est d'aggraver, au profit d'un camp présidentiel la confusion politique et les divisions de l'opposition : ce phénomène a pu être observé pendant la première transition ou de nombreux partis politiques étaient en réalité des « clones » du partie de Mobutu, créés pour faire diversion et récemment lors du dialogue inter congolais et la phase de la 2<sup>e</sup> transition voire de l'actuel gouvernement sous l' « AMP ».

Cet opportunisme généralisé tend à expliquer les nombreuses scissions et dissidences qui affectent les partis politiques congolais, les exclusions et les fréquents revirements d'alliance des partis. La multiplication des partis est aussi le fruit d'éclatements à répétition de formations anciennes, résultats de la compétition au sein du groupe des fondateurs.

### **III.6. DES ELECTIONS DE 2006 A L'INSTALLATION DES INSTITUTIONS LEGITIMES**

Il est vrai qu'après 46 ans de sa souveraineté, la République Démocratique du Congo a souffert d'une instabilité manifeste marquée par des crises spécifiques de structures étatiques entre les élites politiques qui s'est succédé d'une dictature et des transitions intermittentes. Le nouvel ordre politique issu des élections de 2006 marque l'ouverture manifeste de la démocratie au souverain congolais.

Le fonctionnement de la politique publique dans une démocratie représentative requière le partage des sphères d'influence.<sup>68(\*)</sup> Dans cette structure du pouvoir, chaque acteur est contrôlé par des organes légaux dont les objectifs et les stratégies sont directement adaptés aux intérêts supérieurs de la nation dont ils sont censés protéger.

C'est le cas de la vie politique actuelle en République Démocratique du Congo où les institutions légitimes s'adaptent aux principes de la démocratie qui dans leurs applications exigent les respects des textes réglementaires.

Néanmoins on assiste encore aux résurgences autoritaires du régime Mobutien, nous citons ici la tentative de l'institutionnalisation de l'A.M.P à l'instar du M.P.R, la destitution du bureau de l'Assemblée nationale avec à sa tête VITAL KAMEHE etc.

Cependant, une opinion populaire, se voulant rassurante, voire dominante, est que en République Démocratique du Congo, la violence constitue la principale ressource politique qui a permis le renouvellement de la classe politique et la recomposition de l'espace politique cela en passant par une transition post - conflit, laquelle était consacrée par l'accord global et inclusif.

#### **CONCLUSION**

Cette étude qui a porté sur les luttes armées et renaissance de la « démocratisation » en République Démocratique du Congo, de 1998 à 2006 a eu comme objectif essentiel de contribuer à la littérature existante sur la renaissance de la « démocratie » en République Démocratique du Congo comme conséquence des luttes armés qui ont morcelés le pays pendant la période précitée.

Nous nous sommes attirés par deux interrogations principales, à savoir :

- Les luttes armées sont-elles à la base de la renaissance de la démocratie en République Démocratique du Congo ?

- Quelles seraient les causes principales de ces luttes armées ?

En guise d'hypothèses, nous avons affirmé que l'antagonisme social qui a caractérisé la société congolaise pendant la période qui s'étend du 02 Août 1998 à 2006 serait à la base de la renaissance de la démocratie jadis entamée par le président Mobutu le 24 avril 1990.

Les causes principales de ses luttes étaient de combattre les antivaleurs tel que : la dictature, le despotisme installé par les régimes précédents enfin de créer un Etat de droit et de démocratie en République Démocratique du Congo. C'est ainsi que la transition démocratique a installé les bases d'une véritable démocratie, c'est-à-dire celle qui répond aux valeurs humaines dans une société dite démocratique.

Cette transition a permis l'acquisition de la culture de la collaboration entre différents acteurs politiques congolais. La tolérance a été initiée au détriment des acquis stériles de la deuxième république.

Nous pensons avoir atteint l'explication de cette réalité grâce à la méthode fonctionnelle suivant le protocole descriptif de MERTON. Deux techniques nous ont servi dans la récolte des données notamment la technique d'observation directe désengagée et la technique documentaire. L'analyse du contenu nous a servi pour le traitement des données.

Dans l'ensemble cette étude a compté trois chapitres auxquels il faut joindre l'introduction et la conclusion. Le premier chapitre a été consacré aux généralités, à travers lequel nous avons défini les concepts clés de cette étude et avons présenté brièvement notre champ d'étude. Le deuxième chapitre a abordé les problèmes relatifs à l'origine et l'évolution des différents mouvements qui ont morcelé le pays durant la période de la guerre ainsi que quelques indices contribuant à la renaissance démocratique. Le troisième chapitre a démontré les causes et les conséquences des mouvements armés tout en démontrant les étapes à travers lesquelles cette démocratie est passée.

A la lumière des résultats des analyses auxquels nous avons abouti, nous restons convaincus que les luttes armées ont effectivement contribué à la naissance d'une nouvelle démocratie en République Démocratique du Congo la quelle a été manifestée lors des élections de 2006. C'est pourquoi nous avons actuellement les institutions qui fonctionnent selon les principes de Montesquieu. Néanmoins, cette jeune démocratie présente encore des imperfections aux vues des plusieurs observateurs comme nous l'avons souligné dans la littérature. Cette renaissance sera bien matérialisée par une alternance au pouvoir lors des prochaines élections générales étant donné que, l'alternance au pouvoir est le mécanisme de base de matérialisation de la démocratie.

Nous n'avons aucune prétention d'avoir abordé tous les axes de cette étude, entant qu'oeuvre humaine, certes notre travail comporte encore certaines imperfections ; toute fois, nous sommes satisfait d'avoir apporté notre contribution à la problématique de la démocratie et de son évolution en République Démocratique du Congo voire dans son état actuel. Nous estimons que ce domaine de recherche étant vaste et en évolution permanente, les autres chercheurs auront tout intérêt d'aborder les aspects que nous avons laissés en friche pour approfondir d'avantage la recherche dans ce domaine.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **I. OUVRAGES.**

- ARON R., *Démocratie et totalitarisme*, PUF, Paris 1965.
- BEMBA J.P : *Le choix de la liberté*, éd. Venus, Gbadolite 2002.
- BENCHENAME, M., *les régimes militaires Africaines*, PUF, Paris 1984.
- BESNIER J.M ; *Tocqueville et la démocratie*, Hatier, Paris, 1995.
- BURDEAU G. : *Traité de science politique* Tome 1, Paris, LGDj, 1970.
- CHEVALIER J.J., *les grandes oeuvres politiques des MACHIAVEL à nos jours*, 9<sup>e</sup> éd. Armand colin Paris, 1996.

- Colette Braeckman, « *le dinosaure* » : *le Zaïre de Mobutu*, Fayard, Paris, 1992.
- DEVILLERS G et OMASOMBO T : *Zaïre, la transition manquée (1990 - 1997)* l'Harmattan / Tervuren, Institut Africain CEDAF 1998.
- GRAWITZ M. : *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 2001.
- KABONGO MAKANDA M, *Armées et politique en Afrique du Sud du Sahara*, PUZ, Kinshasa 1979.
- KABUNGU NGOY K, *La transition démocratique au zaïre*, CREDOS, Kinshasa, 1994.
- LABA NZUNZI B., *L'Equateur Congolaise, visiter le passé afin de mieux s'armer pour l'avenir*, L'Harmattan, Paris, 2007.
- LEMAIRE J. et allié, « *la guerre et la paix* », *la pensée et les hommes*, éd. de l'université de Bruxelles 1991.
- MERTON R., *Eléments de théories et méthodologie sociologique*, PUF, Paris 1965.
- MULUMBATI NGASHA, *Sociologie politique*, éd. Africa, Lubumbashi, 1988.
- MWANYILA TSHIYEMBE<sub>2</sub>, *Géopolitique de paix en Afrique médiane*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- NDAYWEL è NZIEM, *Histoire du Zaïre de l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Duculot, Paris, 1997.
- N'GBANDA NZAMBOKO, *Afrique : Démocratie piégée* éd. Fouilibre, aujourd'hui, Paris 1993.
- Pauthas C. : *Démocratie et capitalisme (1848 - 1860)*, PUF, Paris, 1948.
- NGBANDA NZAMBOKO ; *Crimes organisés en Afrique Centrale*,
- VALLEE, O., *Pouvoir et politique en Afrique* ; Desclée de brauwer, Paris 1999.
- *révélation sur les réseaux Rwandais et occidentaux*, éd. DUBOIRIS, Paris 2004.

## II. ARTICLES DES REVUES.

1. AMURI MISAKO FD. « Espace démocratique et violence au Congo - Zaïre : à propos du phénomène Maï - Maï » in *le cahier de l'ISP - Kindu*, n° 004, septembre 2004,
2. DEVILLERS G et OMASOMBO T, « Une transition intransitive » in *bulletin des séances de l'ARSOM*, 2002 vol. 48 N° 2.
3. Mwaka Bwenge, « Les milices mayi - mayi à l'Est de la République Démocratique du Congo : dynamique gouvernementalité en situation de crise », in *revue africaine de sociologie*, 7 (2), 2003.
4. PRUNIER, G., « une poudrière au coeur du Congo - Kinshasa » in *le monde diplomatique* Paris, Juin 1998.

## III. INSTRUMENTS DE TRAVAIL.

1. Dictionnaire
  - Dictionnaire hachette 2005.
  - Dictionnaire Petit Larousse illustré 2008.
  - KAPANGA MUTOMBO, F *Petit dictionnaire pratique des élections*, 3<sup>e</sup> éd. Kinshasa 15 novembre 2005.

- Gy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birbaum, Philipe, Brand, dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, 6<sup>e</sup> éd. ARMAND COLIN 2005.

#### IV. Webographie

- abcdef Aménagement linguistique dans le monde : Congo - Kinshasa (archive) <http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9publiques%20publiques%20du%20Congo>. Consulté le 23 juillet 2009.

- <http://fr.wikipedia.org/wiki/forces-arm%C3%A9es.de.la.R%C3%A9publique.democratique>.

- <http://www.memoireonline.com/02/09/1939/LA-COUVERTURE-MEDIATIQUE-D...> consulté le 19/09/2009.

- Donnée de l'Atelier du « National democratic Institute for international Affairs (NDI) sur le rôle des partis politiques dans une transition démocratique : atelier du 26 au 28 juin 2001 Kinshasa République Démocratique du Congo. Consulté sur internet le 11/10/2009.

- Accord global et inclusif, signé le 17 décembre 2002 : <http://www.grandslacs.net/doc/2826.pdf> consulté le 16 oct. 2009.

- OMASOMBO J. et Rachidi, N-a : la dernière transition politique en République Démocratique du Congo sur internet consulté le 11/10/2009.

- La transition démocratique en République Démocratique du Congo : un espoir de paix ? <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/conflitgrand-lacs/transitions-democ...12/11/2009>

- Kabuya Lumuna Sand, *Espace francophone des droits de la démocratie et de la paix*, P. 1, document sur internet le 08/06/Article de l'Ouest : juillet 2006 doc. Sur internet consulté le 11/10/2009 site en reconstruction.

- BOUREIMA, Gouvernement et régulation des conflits : alliance des initiatives pour la paix et la stabilisation en Afrique de l'Ouest. Document sur Internet site en construction

- La vie difficile des partis politiques en République Démocratique du Congo : <http://www.congoforum.be/up/docs/Lcs%20partis%20politiques%20Republique%20Democratique%20du%20Congo.pdf>.

- Statuts du MLC consulté sur : <http://www.congoline.com/furum1/forum04/MLC06.htm-consulte19/09/2009>.

#### - V. TRAVAIL DE FIN DE CYCLE et MEMOIRES

- AMURI MISAKO, *Les milices maï maï au Maniema (Août 1998 - juillet 2003) : un monde d'affirmation politique des masses rurales* ; Mémoire de D.E.S. inédit en SPA, FSSAP, UNIKIS, 2007 - 2008.

- ATOBI MARUMVO., *Mouvement de libération et démocratisation en République Démocratique du Congo « analyse des points de vue des leaders d'opinion de la ville de Kisangani »*, mémoire (inédit) en SPA, FSSAP/UNIKIS, 2000 - 2001.

- BELA ., *Crise de démocratisation et rébellion armée en République Démocratique du Congo : une remise en question du constitutionnalisme congolais*, TFC (inédit) en SPA, FSSAP, UNIKIS, 1998 - 1999.

- MAPESA BALEFELAKA, *Luttes armées, obstacles à l'avènement des systèmes démocratiques : réflexion sur les événements survenus en République Démocratique du Congo*, TFC (inédit) en SPA, FSSAP, UNIKIS 1998 - 1999.

- TAMIDRIBE TANYOBE ; *Démocratie et stabilité des institutions politiques en République Démocratique du Congo (1960 - 1965, 1990 - 1997 ; 2003 - 2005)*, mémoire (inédit) en SPA, FSSAP, UNIKIS 2004 - 2005.

## VI. AUTRES DOCUMENTS

- Déclaration politique du RCD du 12 Août 1998.
- Loi n° 001/2001 du 17 mai portant organisation et fonctionnement des partis et regroupements politiques en République Démocratique du Congo.
- Protocole d'accord du RCD amendé (acte constitutif) 1999.

### TABLE DES MATIERES

<b><u>INTRODUCTION</u></b> .....	<b>1</b>
<i>0.1 ETAT DE LA QUESTION</i> .....	<i>1</i>
<i>0.2. PROBLEMATIQUE</i> .....	<i>10</i>
<i>0.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE</i> .....	<i>11</i>
<b><u>CHAPITRE PREMIER : CADRE THEORIQUE</u></b> .....	<b>17</b>
<i>I.1. DEFINITION DES CONCEPTS</i> .....	<i>17</i>
<i>I.1.1. Lutttes armées</i> .....	<i>17</i>
<i>I.1.2. Renaissance</i> .....	<i>19</i>
<i>I.1.3. Démocratie</i> .....	<i>19</i>
<i>I.2. LE REPERAGE DE LA DEMOCRATIE</i> .....	<i>20</i>
<i>I.2.1. Notions de la démocratie</i> .....	<i>20</i>
<i>I.3. Contexte historique de la démocratie en République Démocratique du Congo</i> .....	<i>24</i>
<i>I.4. PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</i> .....	<i>30</i>
<b><u>CHAPITRE DEUXIEME : LES LUTTES ARMEES ET LA RENAISSANCE DE LA DEMOCRATIE</u></b> 32	
<i>II.1. HISTORIQUE DES LUTTES ARMEES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</i> 32	
<i>II.2. LES DIFFERENTES LUTTES ARMEES (MOUVEMENTS REBELLES) EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</i> .....	<i>37</i>
<i>II.2.2. Le Mouvement de libération du Congo (MLC)</i> .....	<i>40</i>
<i>II.2.3. Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie / Kisangani - mouvement de Libération</i> .....	<i>42</i>
<i>II.2.5. Les mouvements Maï - Maï</i> .....	<i>44</i>
<b><u>CHAPITRE III : CONSEQUENCES DE L'INTERVENTION DES MOUVEMENTS ARMEES DANS LA VIE POLITIQUE</u></b> .....	<b>48</b>
<i>III.1. Conséquences des interventions militaires dans la vie politique</i> .....	<i>48</i>

<a href="#"><u>III.2. Le désengagement militaire .....</u></a>	<a href="#"><u>50</u></a>
<a href="#"><u>III.3. Processus de négociation et consensus .....</u></a>	<a href="#"><u>51</u></a>
<a href="#"><u>III.3.1. L'accord de Lusaka .....</u></a>	<a href="#"><u>51</u></a>
<a href="#"><u>III.3.2. L'accord global et inclusif .....</u></a>	<a href="#"><u>55</u></a>
<a href="#"><u>III.4. Du déroulement de la transition .....</u></a>	<a href="#"><u>56</u></a>
<a href="#"><u>III.4.1. Du comité international d'accompagnement de la transition .....</u></a>	<a href="#"><u>58</u></a>
<a href="#"><u>III.4.2. Missions du comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) .....</u></a>	<a href="#"><u>59</u></a>
<a href="#"><u>III.5. LA FORMATION DES PARTIS POLITIQUES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.....</u></a>	<a href="#"><u>60</u></a>
<a href="#"><u>III.5.1. Origine .....</u></a>	<a href="#"><u>60</u></a>
<a href="#"><u>III.5.2. Evolution .....</u></a>	<a href="#"><u>61</u></a>
<a href="#"><u>III.6. DES ELECTIONS DE 2006 A L'INSTALLATION DES INSTITUTIONS LEGITIMES .....</u></a>	<a href="#"><u>64</u></a>
<a href="#"><u>CONCLUSION .....</u></a>	<a href="#"><u>66</u></a>
<a href="#"><u>BIBLIOGRAPHIE.....</u></a>	<a href="#"><u>69</u></a>
<a href="#"><u>TABLE DES MATIERES.....</u></a>	<a href="#"><u>74</u></a>

\* <sup>1</sup> BENCHENAME, MUSTAPHA, *les régimes militaires Africaines*, PUF, Paris 1984, P. 13.

\* <sup>2</sup> ATOBI MARUMVO., *Mouvement de libération et démocratisation en République Démocratique du Congo « analyse des points de vue des leaders d'opinion de la ville de Kisangani »*, mémoire (inédit) en SPA, FSSAP/UNIKIS, 2000 - 2001.

\* <sup>3</sup> BELA C., *Crise de démocratisation et rébellion armée en République Démocratique du Congo : une remise en question du constitutionnalisme congolais*, TFC (inédit) en SPA, FSSAP, UNIKIS, 1998 - 1999.

\* <sup>4</sup> MAPESA BALEFELAKA, *Luttés armées, obstacles à l'avènement des systèmes démocratiques : réflexion sur les événements survenus en République Démocratique du Congo*, TFC (inédit) en SPA, FSSAP, UNIKIS 1998 - 1999.

\* <sup>5</sup> TAMIDRIBE TANYOBE ; *Démocratie et stabilité des institutions politiques en République Démocratique du Congo (1960 - 1965, 1990 - 1997 ; 2003 - 2005)*, mémoire (inédit) en SPA, FSSAP, UNIKIS 2004 - 2005.

\* <sup>6</sup> AMURI MISAOKO F.D., « espace démocratique et violence au Congo - Zaïre : à propos du phénomène Maï - Maï » in *le cahier de l'ISP - Kindu*, n° 004, septembre 2004, PP 6 - 7.

\* <sup>7</sup> KABUNGU NGOY K. ; *La transition démocratique au zaïre*, CREDOS, Kinshasa, 1994, P. 17.

\* <sup>8</sup> Kabuya Lumuna Sando C. ; *espace francophone des droits de la démocratie et de la paix*, P. 1, document sur internet le 08/06/2009.

\* <sup>9</sup> CHEVALIER J.J. ; *les grandes oeuvres politiques des MACHIAVEL à nos jours* 9é éd. Armand colin Paris, 1996, P.18, 19.

\* <sup>10</sup> BEMBA J. P. ; *le choix de la liberté* éd. venus, AV. de la révolution 7 Gbadolite RDC p. 5.

\* <sup>11</sup> ARON R. ; *Démocratie et totalitarisme*, PUF, Paris 1965, p. 26.

\* <sup>12</sup> GRAWITZ M. ; *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 2001, pp 15, 351.

\* <sup>13</sup> Jacques LEMAIRE et alié, « *la guerre et la paix* », *la pensée et les hommes* éd. de l'université de Bruxelles 1991, p. 15.

\* <sup>14</sup> MERTON R. ; cité par ESISO ASIA AMANI, in *syllabus des méthodes de recherché en sciences sociales*, G2 SPA et G2 Sociologie, FSSAP, UNIKIS, 2005 - 2006.

\*<sup>15</sup> GRAWITZ M.; *Op. Cit.* p. 487.

\*<sup>16</sup> VALLEE, O. ; *Pouvoir et politique en Afrique* ; Desclée de brouwer, Paris 1999, p. 7.

\*<sup>17</sup> Dictionnaire Petit Larousse illustré 2008, p. 602

\*<sup>18</sup> MULUMBATI NGASHA, *Sociologie politique*, éd. AFRICA, Lubumbashi, 1998, p. 46.

\*<sup>19</sup> Dictionnaire Petit Larousse illustré 2008, p. 874.

\*<sup>20</sup> KAPANGA MUTOMBO, F. ; *Petit Dictionnaire des élections*, 3<sup>e</sup> éd. Kinshasa, 15 novembre 2005, p. 66.

\*<sup>21</sup> Gy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birbaum, Philippe Brand, *dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 6<sup>e</sup> éd. ARMAND COLIN 2005, p. 83, 84.

\*<sup>22</sup> N'GBANDA NZAMBOKO H. ; *Afrique : démocratie piégée* éd. Foulbre, aujourd'hui. Paris 1993, p. 23.

\*<sup>23</sup> POUTHAS C. ; *Démocratie et capitalisme (1848 - 1860)*, Paris, PUF, 1948, p. 1.

\*<sup>24</sup> Burdeau G. ; *Traite de science politique* tome 1, Paris, LGDJ, 1970, p. 594.

\*<sup>25</sup> Besnier J. M. ; *Tocqueville et la démocratie*, Paris, Hatier, 1995, p. 62.

\*<sup>26</sup> N'GBANDA NZEMBO KOATUMBA H. ; *Ainsi sonne le glas ! le dernier jour de Marechal Mobutu*, éd. Gideppe, Paris, 1990, p. 97.

\*<sup>27</sup> NDAYWEL è NZIEM, IS *Histoire du Zaïre de l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Paris Duculot, 1997, p. 149.

\*<sup>28</sup> NDAYWELM, Is, *Op. Cit.* p. 753.

\*<sup>29</sup> LABA NZUZI B. *l'équation congolaise, visiter le passé afin de mieux s'armer pour l'avenir*. L'Harmattan 2007 p. 206.

\*<sup>30</sup> Collète Braeckman ; « *le Dinosaur* » : *le Zaïre de Mobutu*, fuyard, 1992 cité par LABA NZUZI B , *Idem*.

\*<sup>31</sup> LABA NZUZI B., *Op. Cit.*, p.212

\*<sup>32</sup> LABA NZUZI, B., *Op. Cit.* p. 212.

\*<sup>33</sup> LABA NZUZI B., *Op. Cit.* p. 297.

\*<sup>34</sup> *Ibidem.* P. 225.

\*<sup>35</sup> Abcdef Amenagement linguistique dans le monde : congo-Kinshasa [archive] [http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9publique\\_d%C3%A9mocratique\\_du\\_congo](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9publique_d%C3%A9mocratique_du_congo), consulté le 23 juillet 2009.

\*<sup>36</sup> Faustin TOENGAHO LOKUNDO, *Les constitutions de la République Démocratique du Congo. De Joseph KASA-VUBU à Joseph KABILA*, PUC, Kinshasa, 2008, p.198

\*<sup>37</sup> TSHIYEMBE M., *Géopolitique de paix en Afrique médiane*, Paris, Harmattan, 2001, P. 126.

\*<sup>38</sup> *Ibidem*, p. 126

\*<sup>39</sup> <http://wikipedia.org/wiki/forces-arm%C3%A9s-de-la-R%C3%A9publiques...28/09/2009>

\*<sup>40</sup> Tshiyembe Mwayila, *Op. Cit.* p. 15.

\*<sup>41</sup> « Accord de paix et partage du pouvoir au Congo - Kinshasa » in *le monde* du 18 décembre 2002, p. 4.

\*<sup>42</sup> Protocole d'accord du RCD amendé (acte constitutif) 1999, p. 3.

\*<sup>43</sup> Protocole d'accord du RCD amendé (acte constitutif), 1999, p. 4.

\*<sup>44</sup> Déclaration politique du RCD du 12 Août 1998, pp 1 - 3.

\*<sup>45</sup> Statut du MLC disponible sur :<http://www.congoline.com/forum/1/forum04/MLC06.htm>.consulté le 19/09/2009.

\*<sup>46</sup> [Http://www.memoireonline.com/02/09/1939/LA-couverture-médiatique-D ---consulté le 19/09/2009.](http://www.memoireonline.com/02/09/1939/LA-couverture-médiatique-D---consulté-le-19/09/2009)

\*<sup>47</sup> [http:// www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com), déjà. cité. p.p. 5 - 6.



- \* 48 Honoré NGBANDA NZAMBO ; Crimes organisés en Afrique et occidentaux, éd. DUBOIRIS, Paris 2004, p. 276 - 277.
- \* 49 Mwaka Bwenge, « les milices mayi - mayi à l'Est de la République Démocratique du Congo : dynamique gouvernementale en situation de crise », in *Revue africaine de sociologie*, 7 (2), 2003,
- \* 50 : AMURI MISAKO : L'on sait combien les initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ont longtemps trainé en Ituri, les logiques des organisations non gouvernementales (ONG), de l'union européenne (Opération Artemis), de la réalité locale relative à la réinvention du quotidien dans les espaces anétiatiques (inclavés et échappant à l'emprise de l'Etat).
- \* 51 Willy Mishiki cité par AMURI MISAKO : *les milices mai - mai au Maniema (Août 1998 - juin 2003) : un monde d'affirmation politique des masses rurales* : mémoire de D.E.S (inédit) en SPA, FSSAP, UNIKIS, 2007 - 2008.
- \* 52 KABONGO MAKANDA M, *Armées et politiques en Afrique au Sud du Sahara*, PUZ, Kinshasa 1979, pp 188 - 189.
- \* 53 *Ibidem*. p. 196.
- \* 54 BOUREIMA O., Gouvernance et régulation des conflits : alliance des initiatives pour la paix et la stabilisation en Afrique de l'Ouest : juillet 2006.DOC. net. 11/10/2009 site en reconstruction.
- \* 55 KABONGO MAKANDA M. *Op. Cit.* p. 124.
- \* 56 Donnée de l'Atelier du « national démocratie institute fort international affairs (NDI) sur le rôle des partis politiques dans une transition démocratique ; atelier du 26 juin 2001 Kinshasa, RDC. DOC.net.consulté le 11/10/2009.
- \* 57 Accord global et inclusif, signé le 17 décembre 2002 : <http://www.grandslacs.net/doc/2826.pdf>consulté le 16 octobre 2009.
- \* 58 VILLER G, ET OMASOMBO, J ; *une transition intransitive : bulletin des séances de l'ARSOM*, 2002 vol, 48, n° 2, pp. 143 - 161.
- \* 59 OMASOMBO, J, Rashidi, NO, *la dernière transition politique en République Démocratique du Congo*, doc.net, le 11/10/2009.
- \* 60 VILLERS, G., et OMASOMBO, J., *Zaire, la transition manquée 1990 - 1997*, l'Harmattan / Tervuren, institut Africain - CEDAF, 1998.
- \* 61 Lois organiques portant composition, organisation et fonctionnement des institutions d'appui à la démocratie, loi relative à l'inscription des électeurs, lois électorales, loi sur la nationalité.
- \* 62 Dans le contexte de la transition congolaise, les principaux acteurs pertinents de la communauté internationale sont les membres représentés au CIAT.
- \* 63 Nous nous appuyons sur ce point sur les éléments rassemblés dans un document publié par : « la cellule d'appui politologique en Afrique centrale (CAPAC) » centre de recherche de l'université de Liège, créée durant la transition politique congolaise en 2004.
- \* 64 La transition démocratique en République Démocratique du Congo : un espoir de paix ? doc. Sur internet : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/configrands-lacs/transitions-democ...12/11/2009>
- \* 65 La vie difficile des partis politiques en République Démocratique du Congo : <http://www.Congo.forum.be/upldocs/lacs%20partis%20politiques%20RDC.pdf>
- \* 66 La loi n° 90 - 007 du 18 juillet 1990 telle que modifiée et complétée par la loi n° 90 - 009 du 18 décembre 1990 régissant les partis politiques promulguée lors de l'instauration du multipartisme, fut abrogée par décret - loi n° 194 du 29 janvier 1999 relatif aux partis et aux regroupements politiques. Ce dernier décret - loi (n° 194) sera à son tour abrogé par la loi n° 001/2001 du 17 mai portant organisation et fonctionnement des partis et regroupements politiques.
- \* 67 La situation des partis politiques en zone gouvernementale in <http://www.commission-refugiés.fr/IMG/pdf/RDC12/11/2009>.
- \* 68 PRUNIER, G., « Une poudrière au coeur du Congo -Kinshasa » in *le monde diplomatique*, Paris, Juin, 1998, p. 31.

[Congo Cours de lingala Bruxelles 13janv11 Livre en lingala](#) [www.mabiki.net](http://www.mabiki.net)

[50 ans d'indépendance](#) Un web-docu sur l'indépendance de 12 pays africains - sur [arte.tv](http://arte.tv) [www.arte.tv/afrique](http://www.arte.tv/afrique)

[Lunda-bululu ?](#) Achetez Livres de Lunda-bululu Livraison Gratuite (voir condit.) [Chapitre.com/Lunda-bululu](http://Chapitre.com/Lunda-bululu)

Annonces Google

---

© Memoire Online 2007 - Pour tout problème de consultation ou si vous voulez publier un mémoire: [webmaster@memoireonline.com](mailto:webmaster@memoireonline.com)

